

2017



CHIFFRES CLES

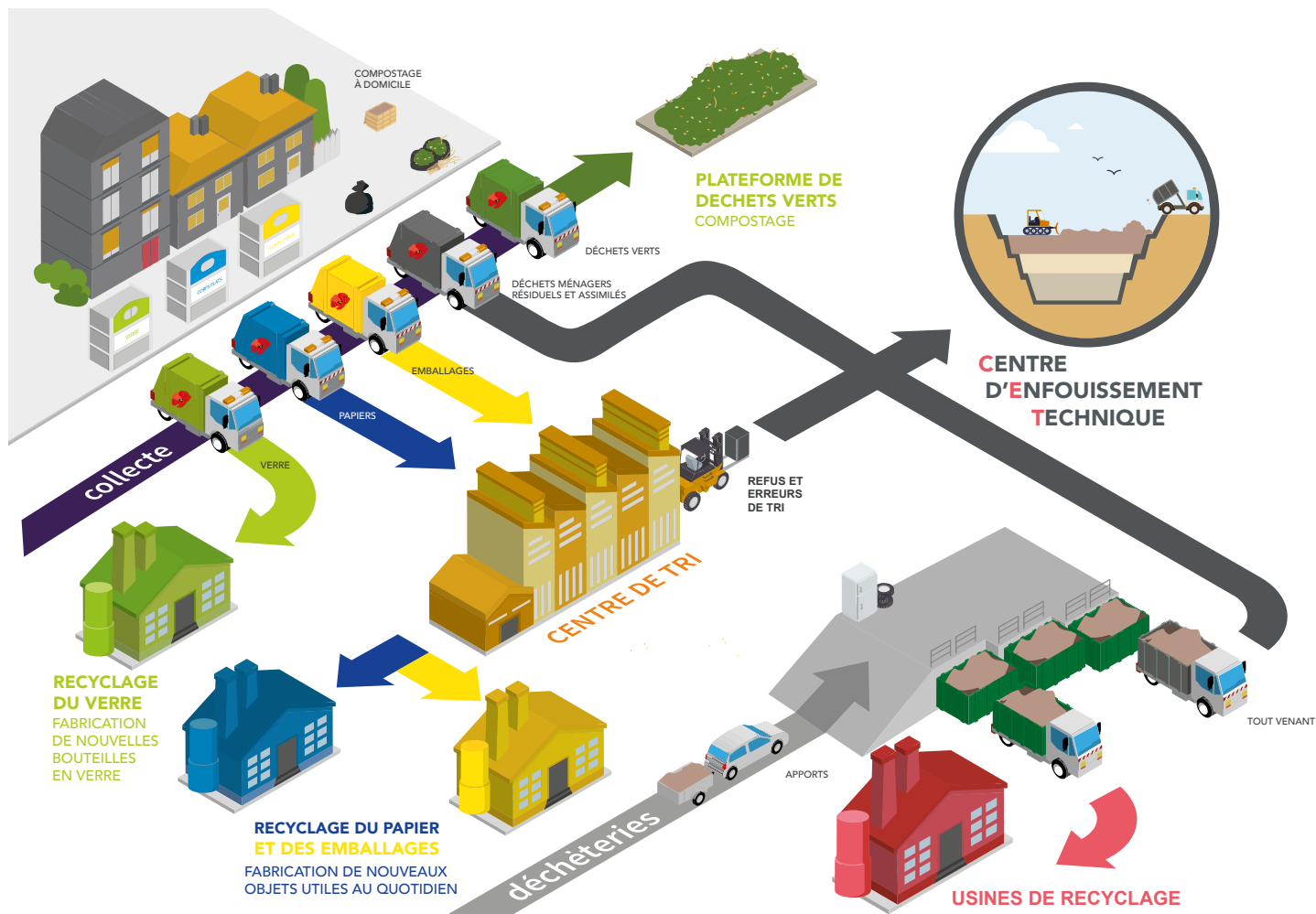
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000)
Indicateurs techniques et financiers de l'année **2017**.








PAYS DU **CLERMONTOIS**

SCHÉMA DU CIRCUIT DES DÉCHETS

DE LA COLLECTE AU TRAITEMENT



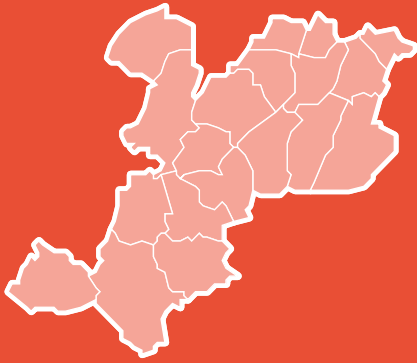
LES COÛTS

VERRE	PAPIERS CARTONS	EMBALLAGES	DÉCHETS RÉSIDUELS	DÉCHETS VERTS
				
0,5 € / hab. 18,5 € / t.	3,2 € / hab. 100,5 € / t.	1,7 € / hab. 144,8 € / t.	48,2 € / hab. 206 € / t.	8,8 € / hab. 104,8 € / t.

2.

TRI SÉLECTIF : 5,4 € / hab.

TERRITOIRE COLLECTE ET DÉCHETTERIES



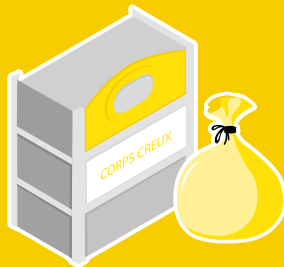
37 621 habitants
19 communes
population légale 2017
données INSEE 2014

DÉCHETS RÉSIDUELS



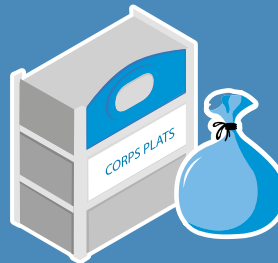
8797 tonnes
236 kg/hab.

EMBALLAGES



443 tonnes
12 kg/hab.

PAPIERS CARTONS



1198 tonnes
32 kg/hab.

VERRE



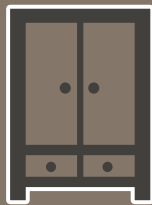
1011 tonnes
27 kg/hab.

DÉCHETS VERTS PAP

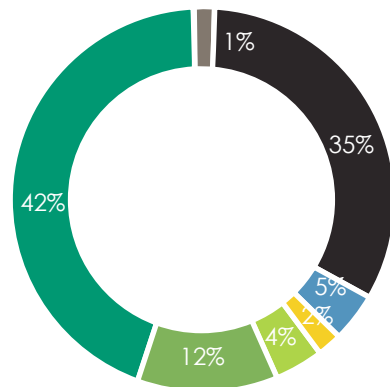


3165 tonnes
85 kg/hab.

ENCOMBRANTS + FERRAILLE



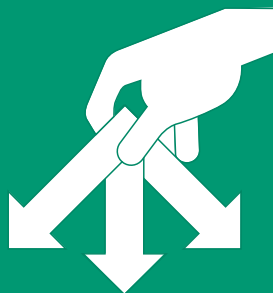
146 tonnes
4 kg/hab.



● Déchets résiduels ● Corps plats ● Corps creux ● Verre
● Encombrants ● Déchets verts ● Déchèteries

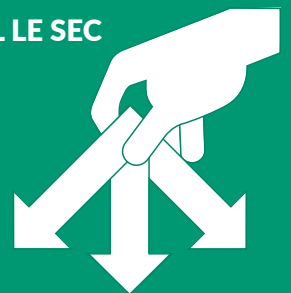
DÉCHETTERIE DE BURY gérée par le Pays de Thelle

2315 tonnes
271 kg/hab.

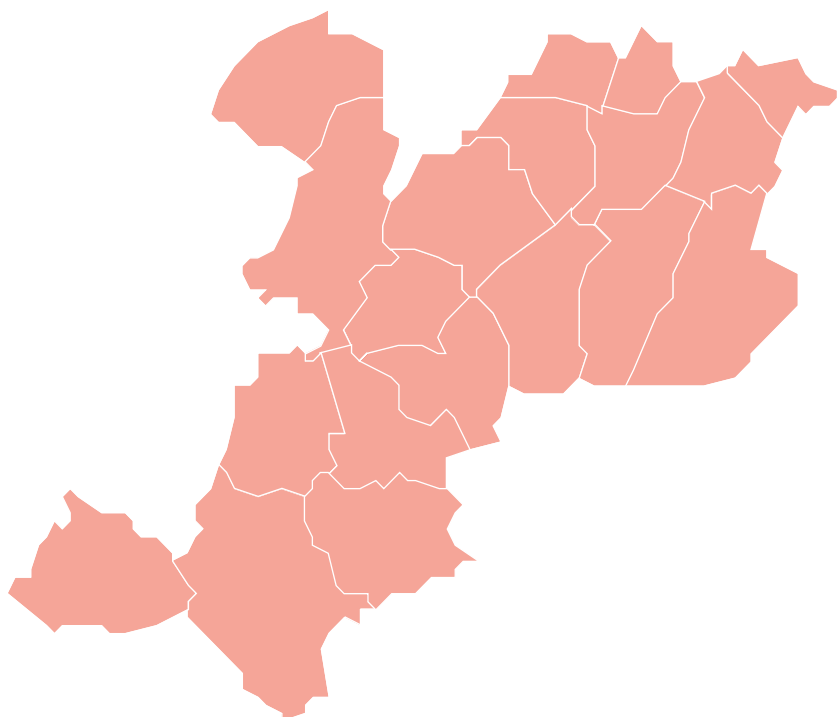


DÉCHETTERIE DE BREUIL LE SEC en régie

8268 tonnes
284 kg/hab.



INDICATEURS DE LA COLLECTE

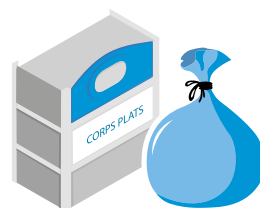


19 communes
soit 37 621 habitants



**DÉCHETS
RÉSIDUELS**
porte à porte
(1 à 2 fois
par semaine)

-
Modalités d'exploitation
du service : régie



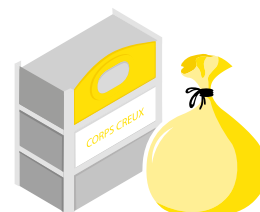
PAPIER
apport volontaire
et porte à porte
(uniquement
Mouy et Bury)

-
Modalités d'exploitation
du service : régie



VERRE
apport volontaire

-
Modalités d'exploitation
du service : prestation de
service (marchés publics)
GURDEBEKE



EMBALLAGES
apport volontaire
et porte à porte
(uniquement
Mouy et Bury)

-
Modalités d'exploitation
du service : régie



COLLECTE EN RÉGIE PORTE À PORTE

2 communes pour les corps creux
et corps plats

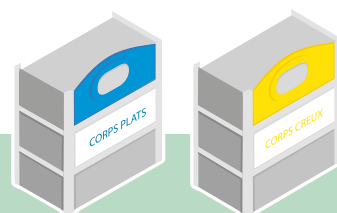
19 communes

7 camions

19 emplois

138 518 kilomètres parcourus

86 612 litres de carburants



COLLECTE EN RÉGIE APPORT VOLONTAIRE

17 communes

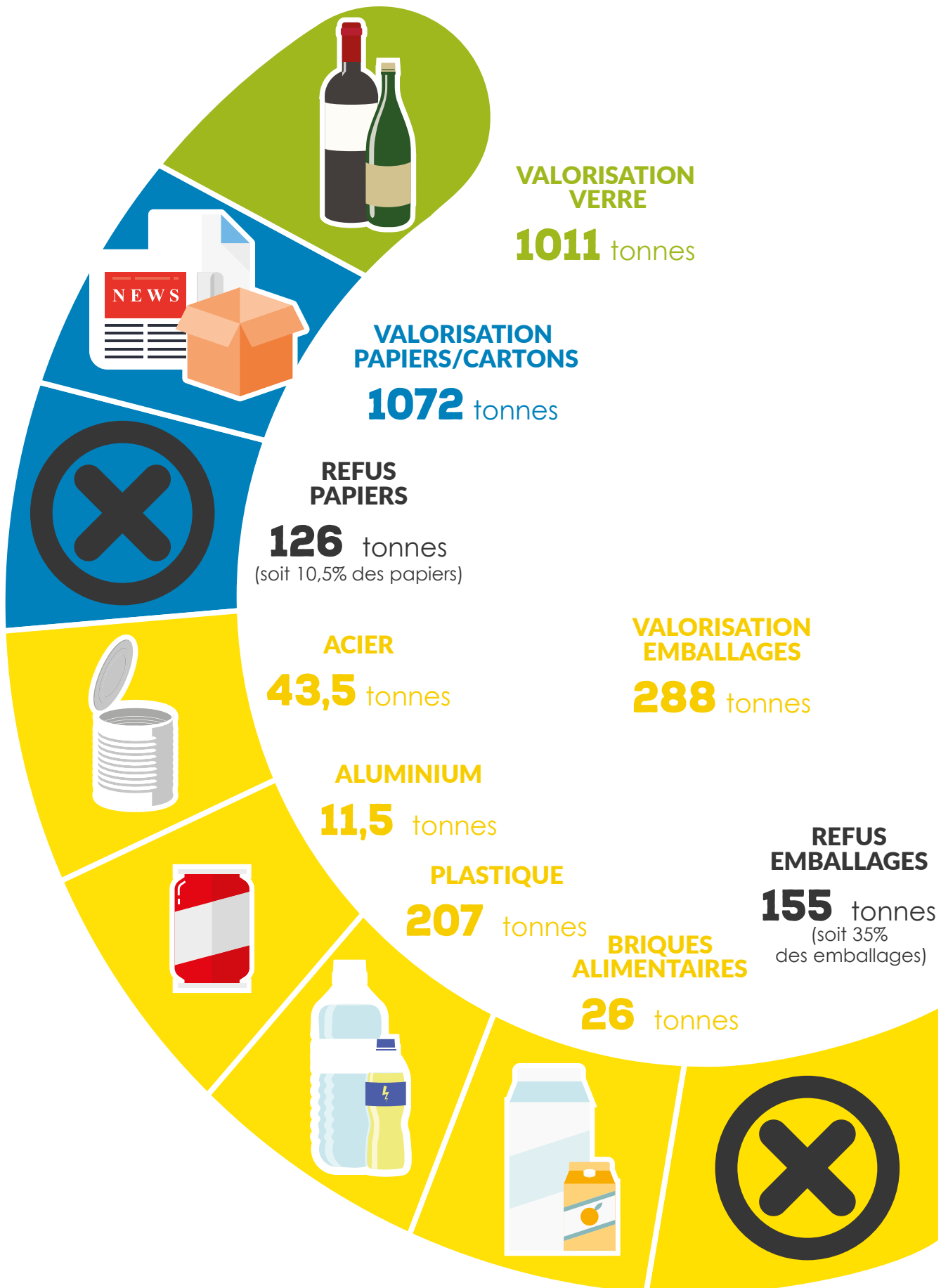
2 camions

3 emplois

64 780 kilomètres parcourus

21 239 litres de carburants

INDICATEURS DE LA VALORISATION



INDICATEURS

DES DÉCHETTERIES

2 DÉCHETTERIES



18 FILIÈRES DE RECYCLAGES

Végétaux, cartons, métaux, bois, huiles minérales, huiles de frites, déchets diffus spécifiques (DDS), tout-venant, cartouches, piles, textiles, radiographies, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), gravats, mobilier, pneumatiques, lampes, batteries.

Modalité d'exploitation du service
Haut et bas de quai : régie

VÉGÉTAUX ● 1 343 tonnes - 399 tonnes
compostage

GRAVATS ● 3 177 tonnes - 601 tonnes
Recyclage en remblai

TOUT VENANT ● 1 792 tonnes - 767 tonnes
Enfouissement

BOIS ● 588 tonnes - 288 tonnes
Recyclage en bois de chauffage
et panneaux particules

FERRAILLES ● 224 tonnes - 90 tonnes
Recyclage

DEEE ● 235 tonnes - 76 tonnes
Recyclage

MOBILIER ● 544 tonnes
Recyclage

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
● 63 tonnes - 21 tonnes
Incinération et valorisation économique

CARTONS ● 231 tonnes - 26 tonnes
Recyclage

TEXTILE ● 23 tonnes - 17 tonnes
Réemploi et recyclage

HUILES MINÉRALES ● 11 tonnes - 2,63 tonnes
Recyclage

LAMPES ● 0,75 tonnes
Recyclage

PNEUS ● 24,48 tonnes - 3,72 tonnes
Recyclage

HUILES VÉGÉTALES ● 2,21 tonnes
Recyclage

PILES ● 1,1 tonnes - 0,13 tonnes
Recyclage

BATTERIES ● 6,25 tonnes - 0,57 tonnes
Recyclage

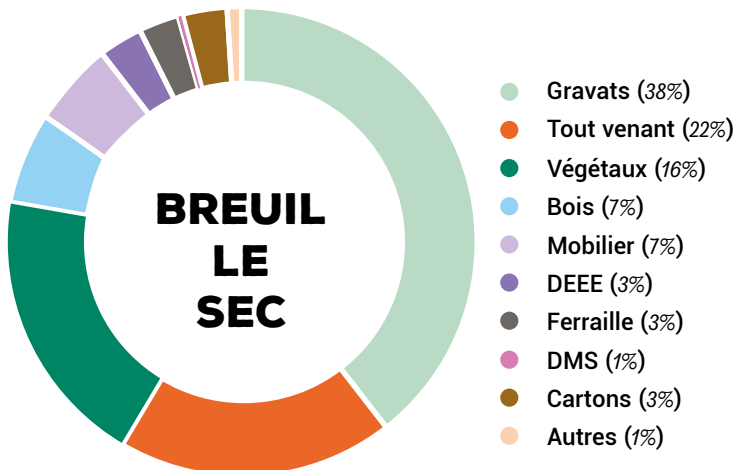
CARTOUCHES ● 0,1 tonnes
Réemploi et recyclage

.....

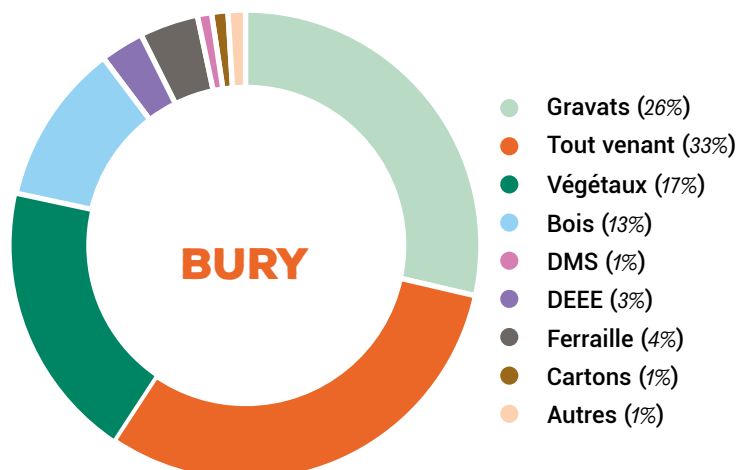
TOTAL

BREUIL LE SEC : 8 268 tonnes

BURY : 2 315 tonnes



80% des matériaux collectés sont traités et valorisés



6. **70%** des matériaux collectés sont traités et valorisés

INDICATEURS DE LA RÉDUCTION

2010-2017
PROGRAMME DE
RÉDUCTION DES
DÉCHETS



Objectif
-7% de déchets
ménagers
en 7 ans...

10
ACTIONS
OPÉRATIONNELLES

Principales actions :

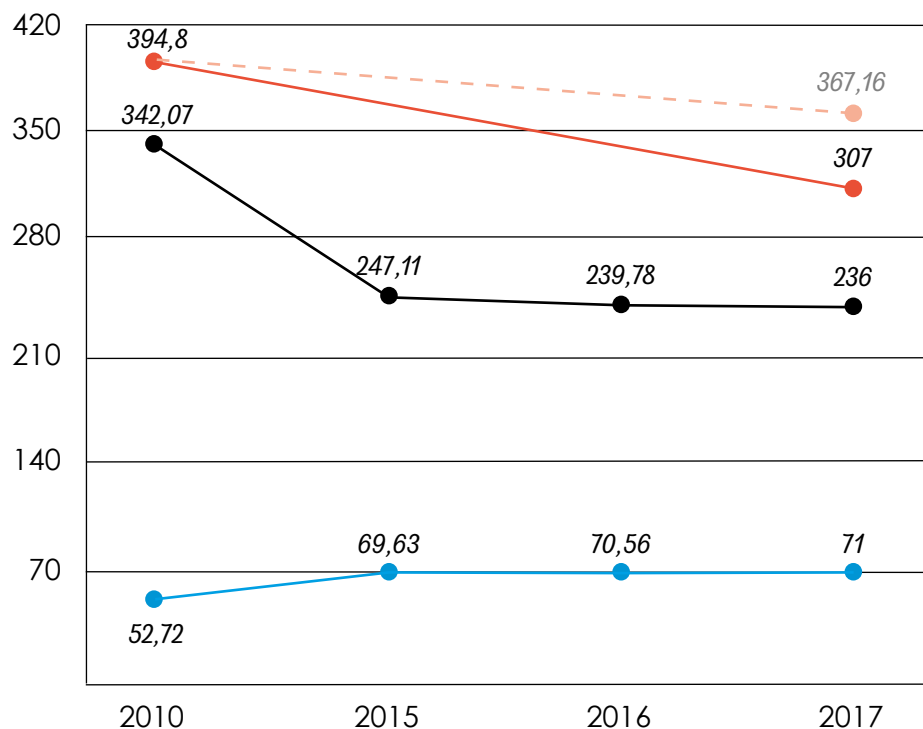
- équiper 50% des foyers d'un composteur
- favoriser le réemploi
- sensibiliser au broyage des végétaux et au jardinage au naturel
- sensibiliser sur les lieux de consommation
- sensibiliser le public scolaire et les entreprises
- sensibiliser à la réduction des déchets hors domicile



106
kg/hab
de déchets
ménagers non
recyclables

-22,2% D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS EN 7 ANS

kg/hab



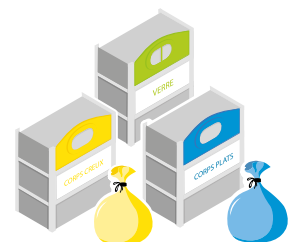
Objectif de réduction

Réduction réalisée

- 106
kg



+ 18,28
kg



Ordures ménagères et assimilés = Ordures ménagères résiduelles + TRI (corps plats, corps creux et verre)

INDICATEURS

DE LA SENSIBILISATION

près de
1434
personnes

SENSIBILISÉES EN 2017



2,6
emplois

ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

dédiés à la sensibilisation
et à la prévention

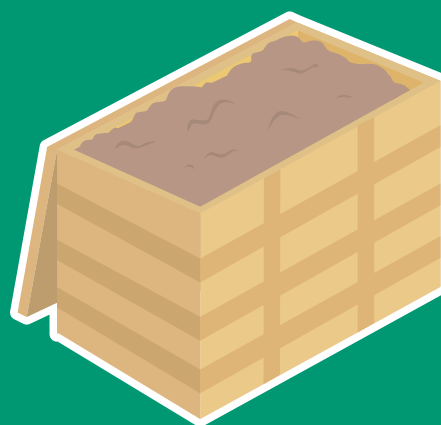
20

animations

RÉALISÉES EN 2016

Permanences compostage,
animations dans les écoles,
manifestations locales.

COMPOSTAGE



1438

FOYÉS ONT ÉTÉ ÉQUIPÉS ET
SENSIBILISÉS ENTRE 2010
ET 2017 SOIT

19% DES FOYERS



13

guides

COMPOSTEURS
BÉNÉVOLES



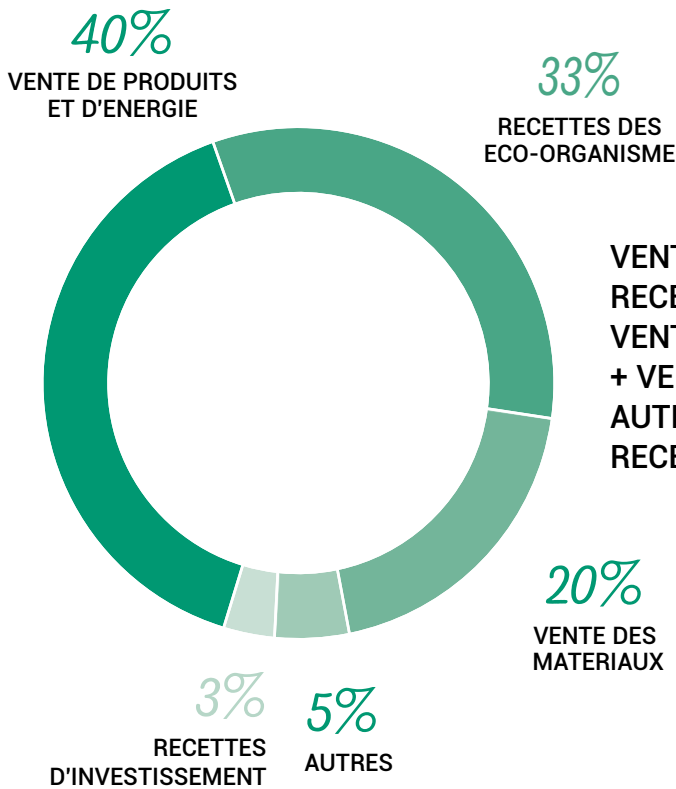
250

nouveaux

HABITANTS
CONTACTÉS

INDICATEURS FINANCIERS

Résultats budgétaire de l'exercice 2017
issus du compte de gestion



RECETTES

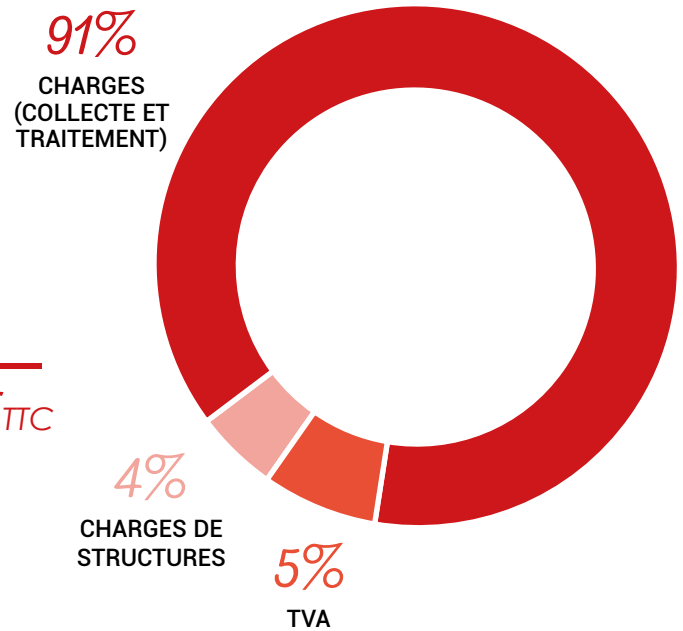
VENTE DE PRODUITS ET D'ENERGIE	477 651 €
RECETTES DES ÉCO-ORGANISMES	389 293 €
VENTE DES MATÉRIAUX + VENTE BACS ET COMPOSTEURS AUTRES (PLPD)	235 421 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 650 €
	37 627 €

1 196 642 €TTC

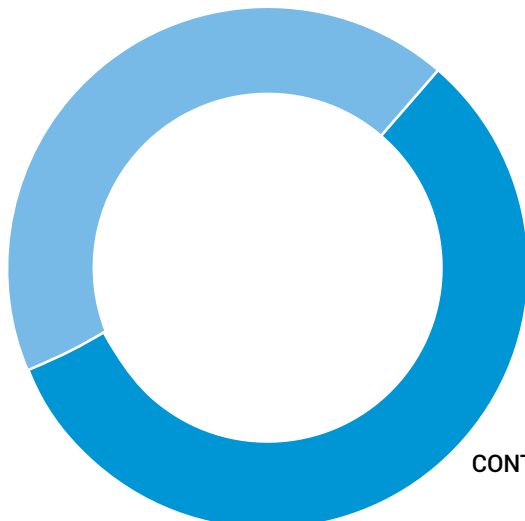
DEPENSES

CHARGES DE STRUCTURES	180 588 €
CHARGES (COLLECTE ET TRAITEMENT)	4 061 726 €
TVA	200 485 €

4 442 799 €TTC



44% BUDGET GLOBAL DE LA COLLECTIVITÉ



MODE DE FINANCEMENT

BUDGET GLOBAL DE LA COLLECTIVITÉ	1 416 745 €
CONTRIBUTION DES USAGERS	
- TEOM	1 652 409 €
- REDEVANCE SPE ET FACTURATION	177 003 €

3 246 157 €TTC

COÛT MOYEN DU
SERVICE RENDU
PAR HABITANT

80,96 €/hab

DECHETTERIE DE
BREUIL LE SEC



16,61 €/hab

POINT PROPRE DE
BURY



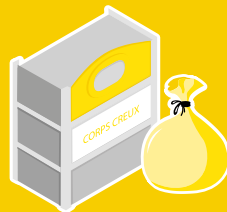
18,76 €/hab



1 tonne
collectée et
enfouis coûte

206 €

soit 48,2 €/hab



1 tonne
triée, collectée et
vendue coûte

145 €

soit 1,7 €/hab



1 tonne
triée, collectée et
vendue coûte

100,50€

soit 3,2 €/hab



1 tonne
triée, collectée et
vendue coûte

18,50 €

soit 0,5 €/hab



1 tonne
collectée et
compostée
coûte

105 €

soit 9 €/hab



1 tonne
collectée et
enfouie coûte

437 €

soit 1,6 €/hab

LES ELUS



42 élus

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



10 membres

COMMISSION ENVIRONNEMENT



*Lionel
Ollivier*

PRÉSIDENT

LES AGENTS

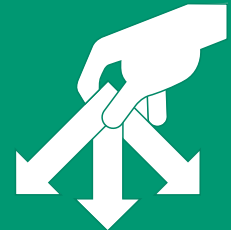
30 agents

25 AGENTS TITULAIRES
1 EMPLOI D'AVENIR
4 CONTRACTUELS



2 agents

MAINTENANCE



4 agents

DECHETTERIE



2 agents

PRÉVENTION ET
REDEVANCE SPÉCIALE



19 agents

COLLECTE +

1 COORDONNATEUR
DE COLLECTE

1 RESPONSABLE
D'EXPLOITATION +
1 DIRECTEUR DES
SERVICES TECHNIQUES



RAPPORT ANNUEL 2017

Prix et qualité du service de gestion des déchets ménagers



Sommaire

Préambule	3
Territoire et population	3
La prévention des déchets	5
2. BILAN ET SUITE	5
3. LES ACTIONS 2017	5
4. LES RECETTES ET DEPENSES 2016 DE LA PREVENTION	8
5. LES RESULTATS	9
Les indicateurs techniques	10
1. EFFECTIFS ET MOYENS MATERIELS	10
1.1 Effectifs	10
1.2 Moyens matériels	12
2. LA COLLECTE	13
2.1 Les collectes sélectives	15
2.2 La fraction résiduelle des déchets ménagers	20
3. LE TRAITEMENT	28
3.1 Les déchets recyclables	28
3.2 Les déchets ménagers et assimilés et les objets encombrants non métalliques	29
Respect de l'environnement	31
Les indicateurs financiers	32
1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	32
2. BILAN ANNUEL EXTRA COMPTABLE	33
3. MODALITES DE FINANCEMENT	34
Lexique	35
Annexe 1 : Liste des points d'apport volontaire par commune	37

Préambule

Le présent dossier est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Il a pour objet de présenter aux élus ainsi qu'à la population les services de collecte et de traitement des déchets ménagers sur un plan technique et financier.

Territoire et population

La Communauté de communes du Clermontois regroupe 19 communes pour une population de 37 336 habitants (voir carte et tableau ci dessous).

Le territoire regroupe des zones urbaines et des zones rurales.

Les deux plus grandes communes sont Clermont et Mouy avec de l'habitat collectif tandis que d'autres communes sont plus rurales.



Le tableau ci-dessous détaille la population des communes adhérentes.

	Municipale	Comptée à part	Totale
	<i>Utilisée pour les statistiques</i>		<i>Utilisée pour les dispositions législatives et réglementaires</i>
Agnetz	3 073	158	3 231
Ansacq	274	5	279
Breuil-le-Sec	2 582	39	2 621
Breuil-le-Vert	3 049	141	3 190
Bury	2 992	41	3 033
Cambronnes-les-Clermont	1 100	19	1 119
Catenoy	1 049	58	1 107
Clermont	10 548	269	10 817
Erquery	629	23	652
Etouy	779	42	821
Fitz-James	2 422	45	2 467
Fouilleuse	133	2	135
Lamécourt	204	2	206
Maimbeville	419	3	422
Mouy	5 280	83	5 363
Neuilley-sous-Clermont	1 669	29	1 698
Nointel	1 001	23	1 024
Rémécourt	86	0	86
St Aubin-sous-Erquery	332	5	337
	37 621	987	38 608

Population légale 2018 Données INSEE 2015

La prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à éviter la production de déchets. Ce sont toutes les mesures et actions situées en amont de la collecte. Elle vise à réduire les quantités de déchets produits et collectés, réduire la nocivité des déchets et améliorer le caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources naturelles.

La prévention des déchets se fait au niveau des foyers par une modification des modes de consommation et par l'adoption de comportements éco-responsables. Elle se fait également au niveau des industriels et des commerces par des mesures telles qu'éviter ou limiter les emballages au minimum nécessaire.

Les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires depuis le 14 septembre 2015.

Paru au journal officiel le 15 juin 2015, le décret annonce qu'il est désormais obligatoire, pour les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, de définir un « *programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre* ». Cette obligation est entrée en vigueur trois mois après la publication du décret, c'est-à-dire le 14 septembre 2015 dernier.

Avec la parution du décret du 10 juin 2015, les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) deviennent obligatoires et doivent couvrir « l'ensemble du territoire de la collectivité territoriale qui l'élabore ».

Avec la fin du caractère volontaire de ces programmes, les aides de l'ADEME vont se terminer.

En juin 2017 s'est achevé le programme de prévention des déchets signé avec l'Ademe avec pour objectif de réduire de 7 % la quantité de déchets produits localement sur 5 ans.

Un nouveau programme de prévention de juin 2017 à juin 2022 a été adopté par le conseil communautaire.

La réglementation introduit une hiérarchie des déchets en axant la priorité sur la prévention (éviter la production de déchets). Ensuite, ceux sont tous les autres modes de valorisation des déchets avec le réemploi, le recyclage... qui précèdent le dernier stade, l'élimination des déchets.

Les enjeux sont financiers, réglementaires et environnementaux.

LES ACTIONS 2017

1/Le compostage domestique

L'opération de compostage domestique est une opération prioritaire, définie par la commission environnement de la Communauté de communes du Clermontois.

Le compostage reste une des actions phares du nouveau programme de prévention des déchets.

Les composteurs proposés :

Le Pays du Clermontois a opté pour laisser le choix de la matière aux foyers motivés par le compostage (bois ou plastique recyclé et recyclable).

Le volume retenu est de 400 litres afin de répondre aux besoins d'un foyer de 4 personnes avec peu d'espaces verts.

Il est également proposé un bio seau et une tige aérateur.

Début décembre 2016, la communauté de communes à passer un nouveau marché sur 4 ans pour la fourniture de composteurs bois et plastiques. Les composteurs seront financés à 100% par la communauté de communes.

Prix d'achat des composteurs

Composteurs plastiques : 33.68€HT l'unité

Kits extension 800 litres : 25.76 € HT l'unité

Composteurs bois : 46.80€ HT l'unité

Tiges aératrices : 2.85 € HT l'unité et Bioseaux 2.92 € HT l'unité

Pour le volet sensibilisation de cette opération, la Communauté de communes fait appel à l'association Corrélation qui a été chargée de la formation des guides composteurs et de la sensibilisation des habitants lors des opérations de distribution des composteurs.

Toutes les personnes venues chercher leurs composteurs ont été sensibilisées individuellement par les guides composteurs (16 bénévoles formés en 2012 ; 1438 foyers sensibilisés en 6 ans) lors du retrait de celui-ci.

Les distributions sont organisées le samedi, avec une réservation préalable. Les guides composteurs expliquent les bases du compostage et présentent les outils mis à disposition : composteur + bio seau + tige aératrice.

La collectivité a fait le choix de développer les compétences du réseau. Les thèmes des pratiques vertes au jardin sont abordés lors des réunions du réseau.

La collectivité a mis en place depuis mars 2014, une campagne de recrutement de nouveaux guides composteurs. Aujourd'hui deux personnes ont manifesté un intérêt pour intégrer le réseau.

L'objectif est d'avoir au moins un guide composteur par commune.

Les résultats :

Années	% de foyers individuels (16 communes)	Nombre de foyers
2012	6,6 %	509
2013	4 %	315
2014	2 %	135
2015	3,1%	213
2016	2,2%	154
2017	1,6 %	112
Total	19,5 %	1438

19,5% des foyers individuels du Pays du Clermontois sont dotés d'un composteur (par rapport à la population initiale du projet, soit les 16 communes).

Les objectifs pour 2018 :

- poursuivre la distribution des composteurs

En 2017, plusieurs projets de compostage collectif ont vu le jour.

En mai 2017, mise en place d'un composteur au siège de la communauté de communes pour les restes de repas et tous les biodéchets issus des moments de pause (café, thé...)

En septembre 2017, mise en place de composteurs à l'école de musique de Clermont, à la maison de la petite enfance ainsi qu'au CAL.

Pour chaque structure, les agents ont reçu une formation au compostage.

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la communauté de communes a remis un bioseau et un guide du compostage.

2/ Les actions de sensibilisation

Sensibilisation des particuliers

Des actions de sensibilisation sur les déchets ont été animées lors de multiples événements.

Les animations et événements liés au tri et à la réduction des déchets sont :

Du 9 au 20 janvier – Fitz James : campagne de pesées au restaurant scolaire de Fitz James dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Du 30 janvier au 3 février, 8 février et 15 février : sensibilisation au tri – habitat collectif Mouy et Bury
18 mars – Fitz James : distribution de composteurs
26 mars – Breuil le sec : animation pour les 1 an du marché de Breuil le sec
mars – toutes les communes : enquête compostage
24 avril – Fitz James : mise en place des composteurs pour les biodéchets du restaurant scolaire
3 mai – Clermont : Ateliers produits ménagers naturels
17 mai – Clermont : Ateliers produits cosmétiques naturels
1 juillet - Erquery : fête de l'été à Emmaüs
11 juillet – siège CC : mise en place d'un composteur pour les biodéchets issus des moments de pause
5 septembre - Clermont : démarrage compostage à l'école de musique, au CAL et à la MPE Clermont
14 septembre – Clermont : accompagnement pour la récupération du 1er compost à la résidence le grand pré
29 septembre – Cinéma du Clermontois : conférence d'introduction au mode de vie zéro déchet
30 septembre – Fitz James : distribution de composteurs
16 octobre – Clermont : formation tri et prévention des déchets gardien de l'OPAC – quartier des sables
du 6 au 10 novembre – Clermont : semaine de sensibilisation au tri – usagers du quartier des sables
du 13 au 30 novembre – Agnetz : campagne de pesées au restaurant scolaire du BTP CFA dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
22 novembre – Clermont : ateliers produits ménagers naturels
29 novembre – Clermont : ateliers produits cosmétiques naturels
11 et 19 décembre – Clermont : formation et sécurité des agents du service SOM
11 et 19 décembre – Villers Saint Paul : Visite du centre de tri et du centre de valorisation
***Création de sacs de pré tri et de réglettes de tri aimantées.**
 1434 Personnes sensibilisées lors des actions de sensibilisation sur les déchets.

Sensibilisation scolaire

Toutes les écoles, collèges et lycées ont reçu un courrier au printemps 2017 avec les différentes offres de sensibilisation sur le thème des déchets. Cependant les actions de sensibilisation dans les écoles n'ont pas pu avoir lieu en 2017 suite au contexte de fusion des deux syndicats de traitement.

3/ L'éco-exemplarité

Le Pays du Clermontois a opté pour une action éco-exemplaire concernant la consommation de papier dans les bureaux. Des actions existent déjà comme la présence d'un photocopieur par étage, en remplacement d'une multitude d'imprimantes individuelles. A cette action viennent s'ajouter la mise en place du recto verso automatique, puis mise en place de la copie privée depuis mi janvier 2015.

Résultats quantitatifs :

Année	Couleur	Noir	Total	Agents	Nb copies/agents
2011	54 173	216 148	270 321	18	15 018
2012	64 886	238 698	303 584	20	15 179
2013	59 563	297 803	357 366	27	13 236
2014	74 189	251 369	325 558	29	11 226
2015	60 657	253 110	313 767	30	10 458
2016	63 023	261 075	324 098	31	10 454
2017	85 312	242 841	328 153	34	9652

En 2017, le nombre de copies par agent a sensiblement diminuée par rapport à l'an passé. LE nombre de copie par agent a donc baissé de 36 % en 6 ans.

4/ Les déchets professionnels

En 2017, un guide de gestion des déchets à l'usage des professionnels a été édité et envoyé à tous les professionnels du Clermontois. Ce guide est envoyé à tous les nouveaux professionnels du territoire.

Un suivi et un contrôle réguliers des déchets liés à l'activité des professionnels du territoire sont nécessaires.

5/ La prévention qualitative

Atelier de fabrication de produit ménager naturel

3 et 17 mai – Clermont : Ateliers produits ménagers et cosmétiques naturels

22 et 29 novembre – Clermont : ateliers produits ménagers et jeux/loisirs créatifs naturels

4 ateliers réalisés par le CPIE de l'Oise -> 76 personnes

Collecte des déchets amiantés en déchèterie

Les déchets amiantés ne sont plus collectés en déchèterie pour des raisons de sécurité au travail et de réglementation.

6/ Développement de la collecte des textiles

En septembre 2015, les élus ont signé une convention avec l'Eco organisme ECO TLC pour la mise en place, le développement et la communication autour du recyclage des textiles.

Sur le territoire du Pays Clermontois, il y a actuellement 19 PAV repartis comme suit :

Opérateur	Type	Emplacement	Nombre	Adresse	Ville
Le Relais	Déchetterie	Public	3	143 rue(s) des Sables	BREUIL-LE-SEC
Le Relais	Conteneur	Privé	3	30 rue(s) Grives Rotheleux	BREUIL-LE-VERT
Le Relais Nord Pas de Calais	Déchetterie	Public	2	zone d'activité du Bois Noir	BURY
ECOTEXTILE	Conteneur	Public	1	PAV EGLISE RUE DE CLERMONT	CAMBRONNE LES CLERMONT
Le Relais	Conteneur	Public	1	rue(s) de Courcelles	CATENOY
ECOTEXTILE	Conteneur	Public	1	rue du verger	CLERMONT
ECOTEXTILE	Conteneur	Public	1	rue W Coutellier	CLERMONT
Le Relais	Conteneur	Public	2	rue(s) Gérard de Nerval	CLERMONT
Le Relais	Conteneur	Public	1	rue du pied du mont	CLERMONT
Le Relais	Conteneur	Public	2	place vohburg	CLERMONT
SECOURS CATHOLIQUE	Association / Vestiaire	Privé	1	64 RUE MARCEL DUCHEMIN	CLERMONT
COMMUNAUTÉ EMMAÛS	Association / Vestiaire	Privé	1	Rue Pasteur	ERQUERY
Le Relais	Conteneur	Public	1	rue(s) Louis Aragon	FITZ-JAMES
Le Relais	Conteneur	Public	1	rue(s) Pasteur	FITZ-JAMES
CROIX ROUGE	Association / Vestiaire	Privé	1	129 RUE DE NOEUD	MOUY
SECOURS CATHOLIQUE	Association / Vestiaire	Privé	1	9 RUE AUGUSTE BAUDON	MOUY
ECOTEXTILE	Conteneur	Public	1	PLACE DE LA REPUBLIQUE	NEUILLY SOUS CLERMONT
ECOTEXTILE	Conteneur	Public	1	AUVILLERS AVENUE DU GRAND CERF	NEUILLY SOUS CLERMONT
Le Relais	Conteneur	Public	1	rue(s) de la Croisette	NOINTEL

En 2017, il y a eu 146,7 tonnes de textiles valorisés via les différents points d'apport volontaire contre 142,6 tonnes en 2016.

4. LES RECETTES ET DEPENSES 2017 DE LA PREVENTION

	Sensibilisation	Actions éco-exemplaires	Compostage	Actions d'évitement	Déchet pro	PLP	Total
Charges							
Fonctionnement	2 363,78	11 671,14	16 398,70	6 943,59	23 490,02	9 307,37	73 868
autres charges de	700,00		770,00	1 457,30		6 081,63	9 009
Investissement							0
TOTAL CHARGES	3 063,78	11 671,14	17 168,70	8 400,89	23 490,02	15 389,00	82 876,93
Produits							
Facturation			2 240,00				2 240,00
Aides						51 671,00	51 671,00
TOTAL PRODUITS	0,00	0,00	2 240,00	0,00	0,00	51 671,00	53 911,00

5. LES RESULTATS

	Unité	2010	2014	2015	2016	2017
Nombre d'habitants sur le territoire de la collectivité	Nombre	27 387	37 318	37 318	37 336	37 621
Tonnage OMA	Tonnes	10 812,22	12 194,09	11 820,00	11 586,16	11 450,11
Kg/hab OMA	kg/hab	394,79	326,76	316,74	310,47	306,68
Réduction du ratio kg/	%		-17%	-20%	-21%	-22%
Tonnage DMA	Tonnes	20 507,28	26 608,67	25 625,49	26 885,68	25 334,83
Kg/hab DMA	kg/hab	748,80	713,03	686,68	720,10	673,42
Réduction du ratio kg/	%		-5%	-8%	-4%	-10%

Entre 2016 et 2017, le tonnage d'OMA a sensiblement diminué (- 136,05 tonnes).

Cette baisse résulte de plusieurs facteurs :

- changement des habitudes de consommation des ménages
- valorisation des biodéchets (compostage)

En 2017, le ratio OMA par personne et par an s'établit à 306,68 kg contre 394,79 kg en 2010 (année de référence de PLP) soit une baisse de 22%. L'objectif initial de réduction de 7% d'OMA sur 5 ans est très largement atteint.

En 2017, la chargée de mission prévention a effectué dans le cadre de ses missions 50 heures supplémentaires (soir ou week-end) dont la majorité ont été récupérées.

Les suivis et les contrôles réguliers de collecte relativisent les bonnes performances observées ci dessus, puisque l'on retrouve encore beaucoup de déchets non triés.

Les efforts de prévention des déchets vont être mis sur la consommation des ménages avec notamment une action sur le gaspillage alimentaire.

Les indicateurs techniques

1. EFFECTIFS ET MOYENS MATERIELS

1.1 Effectifs

Le service propreté compte 31 agents.

Prénom Nom	Fonction
Services Techniques	
Didier LEVERBE	Directeur général des services techniques
Sébastien LAMOTTE	Responsable du service environnement
Clémence TONNELIER	Technicienne redevance spéciale
Marlène ROBICHE	Technicienne prévention déchets
Collecte OM	
M. BOCHARD Pascal	Coordinateur de collecte
Equipe 1	
M. BOZO Jacky	Chauffeur
M. SOILEN Ludovic	Chauffeur/ripeur
M. VAMBRE Gervais	Ripeur
Equipe 2	
M. DELARUE Roland	Chauffeur
M. GAUSSUIN Richard	Ripeur
Equipe 3	
M. BOCHARD Patrick	Chauffeur
M. AUBIGNAT Kévin	Ripeur
M. RABAUT Didier	Ripeur
Equipe 4	
M. PATRELLE Sébastien	Chauffeur
M. COPPIN Claude	Ripeur
M. MARCHAND Frédéric	Ripeur
Equipe 5	
M. CHANTEAU David	Chauffeur
M. TREGUIER Patrick	Ripeur
M. DEVISSCHER Olivier	Chauffeur/ripeur
Equipe 6	
M. BABILOTTE Philippe	Ripeur
M. FILIP Marc	Chauffeur/ripeur
Tri sélectif	
M. CREBOIS Pascal	Chauffeur camion du tri + Collecte OM enterrées
M. DELAHOUCHE Alexandre	Chauffeur camion du tri + Collecte OM enterrées
Déchetterie	
M. DERISBOURG Jean-Luc	Agent déchèterie
M. IORIO PERETTO Nicolas	Agent déchèterie
M. LEFEUVE Jérôme	Agent déchèterie
M. THUILLIER Jean-Luc	Agent déchèterie
Nettoyage plateforme de tri	
M. PLICHON Didier	Nettoyage plateforme de tri
Garage	

M. BACQUET Gilles	Nettoyage et désinfection des camions et du site des ST
M. CHEMINEL Didier	Responsable Garage
M. STEVENS Rodrigue	Mécanicien

Ces agents sont chargés de la collecte des déchets ménagers, des déchets verts, des encombrants et des colonnes de tri. Leur temps de travail est annualisé (1 607 heures).

1.2 Moyens matériels

Les camions sont la propriété de la Communauté de Communes. Ils sont achetés neufs et amortis sur une durée de 8 ans.

Type de camion	Utilisation	Date de mise en service
Benne à ordures ménagères RENAULT PREMIUM 260 2486 YP 60	collecte des déchets verts,	20/10/1999
	des déchets ménagers et	
	des encombrants	
Benne à ordures ménagères RENAULT PREMIUM 270 dci 847 ZS 60	Idem ci-dessus	30/10/2002
Benne à ordures ménagères RENAULT PREMIUM 270 dci 572 ATC 60	Idem ci-dessus	18/07/2005
Benne à ordures ménagères RENAULT PREMIUM 270 dci AY361JL	Idem ci-dessus	12/08/2010
Benne à ordures ménagères RENAULT PREMIUM 270 dci BQ 608 ML	Idem ci-dessus	04/07/2011
Benne à ordures ménagères 26T MERCEDES CS669MS	Idem ci-dessus	05/04/2013
Benne à ordures ménagères 19T RENAULT D WIDE EJ 294 BH	Idem ci-dessus	20/01/2017
Benne à ordures ménagères RENAULT PREMIUM 280 dci 23 CCF 60	Idem ci-dessus + Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)	01/07/2008
Camion de collecte des encombrants RENAULT Mascott 2535 ZN 60	Collectes des encombrants métalliques, Nettoyage des PAV	
Camion du tri RENAULT - D WIDE caisson 40 m³, grue radiocommandée 712AYF60	Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV), rotations de bennes déchets verts	14/03/2006
Camion du tri IVECO STRALIS - caisson 40 m³, grue radiocommandée DN036WJ	Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV), rotations de bennes déchets verts	08/07/2015
Camion du tri Nettoyage point d'apport volontaires NISSAN CAB STAR	collecte des encombrants métalliques	30/09/2017

Selon les périodes, 2 à 8 camions collectent simultanément sur le territoire (2 en hiver, 8 pendant la période des déchets verts). Les camions roulent avec un carburant « vert » composé à 30 % de diester. Chaque camion parcourt en moyenne 17 500 km / an pour une consommation moyenne de 56 L/100 km. L'âge moyen du parc de véhicules de collecte poids lourds est de 8 ans.

L'entretien (+assurances et contrôles réglementaires) de ces véhicules a coûté 86 780 € TTC en 2017. Une partie est effectuée par le mécanicien du service et représente 66 354€ dont 46 194 € de main d'œuvre et 25 847 € TTC de pièces détachées. Les prestations externes s'élèvent à 20 426€ TTC.

L'entretien des véhicules en régie directe présente plusieurs avantages :

- **Réparation rapide des camions** (dans la journée pour les petites pannes), très utile lorsque tous les camions sont nécessaires à la collecte
- **Coût moindre** par rapport aux réparations en externe

2. LA COLLECTE

La collecte des déchets présentée est assurée en majorité en régie à l'exception de la collecte du verre sur les plateformes de tri sélectif.

Trois collectes sélectives permettent de valoriser :

- le verre collecté en apport volontaire ; les papiers-cartons, le plastique et les boîtes métalliques collectés en apport volontaire et en porte à porte sur les communes du Bury et Mouy.
- les déchets verts collectés en porte-à-porte de mi-mars à mi-novembre,
- les encombrants collectés sur rendez-vous.

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de transfert GURDEBEKE de Saint Just en Chaussée (60) situé à 14 km de Clermont pour ensuite être transportés vers le CET de classe II de Moulin-sous-Touvent (60) situé à 61 km.

L'évolution des tonnages est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2010 (année référence)	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016	Évolution 2017/2010
nombre d'habitants sur le territoire de la collectivité	27 387	37 318	37 336	37 621	0,76%	37,37%
OM (total part+pro)	9 368,38	9 221,49	8 952,34	8 796,99	-1,74%	-6,10%
Encombrants	282	162,56	138,84	136,08	-1,99%	-51,74%
Ferrailles	52	6,4	5,64	10,06	78,37%	-80,65%
Déchets Verts	2236,88	2 786,50	3 271,46	3 165,54	-3,24%	41,52%
Decheterie Breuil le Sec	7144,93	8 700,06	9 482,96	8 268,11	-12,81%	15,72%
Point Propre Bury	/	2 147,49	2 370,71	2 314,99	-2,35%	/
Verre	636,18	990,19	1005,24	1011,42	0,61%	58,98%
Corps Creux	159,52	430,1	431	443,54	2,91%	178,05%
Coprs Plats	648,47	1 178,22	1 198,50	1 198,16	-0,03%	84,77%
TOTAL	20 476,36	25 616,61	26 851,05	25 334,83	-5,65%	23,73%

Chaque flux sera détaillé dans la suite de ce rapport.

L'évolution des ratios par habitant est résumée dans le tableau ci-dessous (en kg/hab/an) :

	2010 (année référence)	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016	Évolution 2017/2010
nombre d'habitants sur le territoire de la collectivité	27 387	37 318	37 336	37 621		
OM (total part+pro)	342,07	247,11	239,78	233,83	-2,48%	-46,29%
Encombrants	10,30	4,36	3,72	3,62	-2,73%	-184,67%
Ferrailles	1,90	0,17	0,15	0,26	72,12%	-630,27%
Déchets Verts	81,68	74,67	87,62	84,14	-3,97%	2,93%
Decheterie Breuil le Sec	260,89	301,84	329,01	286,86	-12,81%	9,05%
Point Propre Bury	/	252,79	288,19	272,51	-5,44%	/
Verre	23,23	26,53	26,92	27,08	0,58%	14,22%
Corps Creux	5,82	11,53	11,54	11,79	2,13%	50,60%
CorPs Plats	23,68	31,57	32,10	31,85	-0,79%	25,65%
TOTAL	725,89	686,27	719,17	673,42	-6,36%	-7,79%

Le tonnage global est en baisse de -6.36% entre 2016 et 2017, soit 1516,22 tonnes en moins. Cette baisse s'explique par les fortes diminutions des collectes des gravats et déchets verts en déchèterie. On note une stabilisation de la collecte du verre, des corps creux et des corps plats. En parallèle, on note une diminution des ordures ménagères résiduelles et des encombrants (respectivement - 2,48 % et - 2,73 %).

2.1 Les collectes sélectives

2.1.1 Le verre, les journaux – magazines et les emballages

Deux systèmes de collecte coexistent sur le territoire.

Communes	Nombre de Points d'apport Verre	Nombre de Points d'apport 3 flux	Population	Densité Hab./ Point d'apport
Agnetz		7	3 073	439
Ansacq		1	274	274
Breuil le Sec	1	6	2 582	430
Breuil le Vert		7	3 049	436
Bury	6	0	2 992	499
Cambronne les Clt		4	1 100	275
Catenoy		3	1 049	350
Clermont		18	10 548	586
Erquery		2	629	315
Etouy		2	779	390
Fitz James		8	2 422	303
Fouilleuse		1	133	133
Lamécourt		1	204	204
Maimbeville		1	419	419
Mouy	10	0	5 280	528
Neuilly sous Clt		4	1 669	417
Nointel		3	1 001	334
Rémécourt		1	86	86
Saint Aubin ss Erquery		1	332	332
TOTAL	17	70	37 621	355

Collecte corps creux - corps plats en PàP et verre en AV
Collecte 3 flux en AV

La liste des points de collecte par commune et la fréquence de collecte sont détaillées en annexe 1.

A- la collecte en apport volontaire

La collecte de ces matériaux est assurée sur 70 points d'apport répartis sur l'ensemble du territoire avec l'objectif de desservir au mieux la population (voir répartition par commune ci-dessus). Les vidages s'effectuent au centre de tri de Saint-Just-en-Chaussée pour les journaux et les emballages. Le verre est collecté en semi remorque et vidé à l'usine de Rozet-Saint-Albin (02).

● Flux de collecte

Trois colonnes équipent les points d'apport, elles sont destinées à récupérer :

- le **verre**,
- les **corps plats** : journaux magazines, cartons d'emballage,
- les **corps creux** : bouteilles plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques.

● Contenants

Chaque point d'apport volontaire est équipé de 3 colonnes d'un volume de 3 à 4 m³ servant à collecter respectivement les 3 flux. Les points d'apport les plus fréquentés (parkings de supermarchés) ont été triplés (9 colonnes) afin que la capacité d'accueil soit suffisante.

Progressivement, des colonnes métalliques de 4 m³ sont mises en place en remplacement des colonnes incendiées. Ces colonnes représentent environ 50 % du parc en place.

Un Point de collecte du Verre est composé d'1 à 2 colonnes d'un volume de 3 à 4 m³.

● Fréquence de vidage

Elle varie avec le taux de remplissage de chaque colonne, de 3 fois par semaine, notamment sur les parkings des supermarchés du territoire, à 1 fois par mois. Les conteneurs sont vidés régulièrement. La fréquence de vidage a été prédéterminée pour chaque point d'apport volontaire, par matériau, afin d'optimiser les circuits de ramassage. De même, l'utilisation d'un caisson compartimenté permet le vidage simultané des conteneurs corps creux et corps plats.

● Nettoyage

Le nettoyage des points d'apport est effectué au minimum par un agent, à temps complet tout au long de l'année. Chaque jour, entre 400 et 700 kilogrammes de déchets sont collectés au pied des plateformes. Cet agent procède également à l'affichage dans les totems des informations concernant les tonnages collectés, le programme du cinéma, la feuille suivi qualité du nettoyage.

En plus de ce nettoyage, les bennes de collecte des déchets ménagers s'arrêtent systématiquement lors des passages devant les plateformes se trouvant sur la tournée pour y collecter divers déchets déposés au pied des colonnes.

Ce phénomène d'incivilité qui ne cesse de grandir pénalise le tri. Il devient de plus en plus difficile de maintenir les plateformes propres.

● Dégradations

Au cours de l'année 2017, 3 incendies ont détruit 6 colonnes de tri sélectif pour un montant de 9 860 €TTC

● Analyse du service

Points forts :

- Réactivité en cas de débordement d'une colonne (dans les 24 heures)
- 5 chauffeurs titulaires du CACES pouvant effectuer la collecte en cas d'absence du chauffeur titulaire
- Suivi GPS pour les nettoyages
- Suivi qualité du vidage et du nettoyage des plateformes avec affichage dans les totems

Points faibles :

- Difficulté pour garder les plateformes propres
- Manque de points d'apport sur certaines communes

B- Evolution des tonnages

	2015	2016	2017
nombre d'habitants sur le territoire de la collectivité	37 318	37 336	37 621
Verre	990,19	1005,24	1011,42
Corps plats	1 178,22	1198,5	1198,16
Corps creux	430,10	431,00	443,54
Kg/hab./an	69,63	70,56	70,52

Le tonnage global des déchets triés est en très légère baisse par rapport à 2016. Un travail important est nécessaire auprès de la population pour améliorer la qualité et la quantité du tri.

En effet, il reste encore beaucoup de déchets recyclables dans les déchets ménagers résiduels et le taux de refus des déchets issus de cette collecte sélective est très important (corps creux : 35%, corps plats : 10,5 %)

La quantité de déchets triés par an par habitant s'établit à 70,52 kg/hab/an (70,56 en 2016), la moyenne du SMDO étant de 85,63 kg/hab/an (données 2016).

Perspectives d'évolution du service :

- Extension des consignes de tri en 2019
- collecte du tri (hors verre) en porte à porte sur l'ensemble du territoire

2.1.2 Les déchets verts

La collecte sélective en porte-à-porte a été mise en place en juin 2001 sur l'ensemble des communes du Pays du Clermontois afin de répondre aux normes de valorisation instaurées par la circulaire Voynet du 28 avril 1998, mais également pour offrir un service écologique et pratique d'élimination des déchets verts pour les habitants du pays du Clermontois. Ce service a été étendu aux communes de Bury et Mouy depuis le 11 mai 2015.

● Fréquence et saisonnalité

Les déchets verts ont été collectés chaque semaine, du lundi au jeudi (selon les secteurs) du 20 mars au 24 novembre 2017.

● Contenants

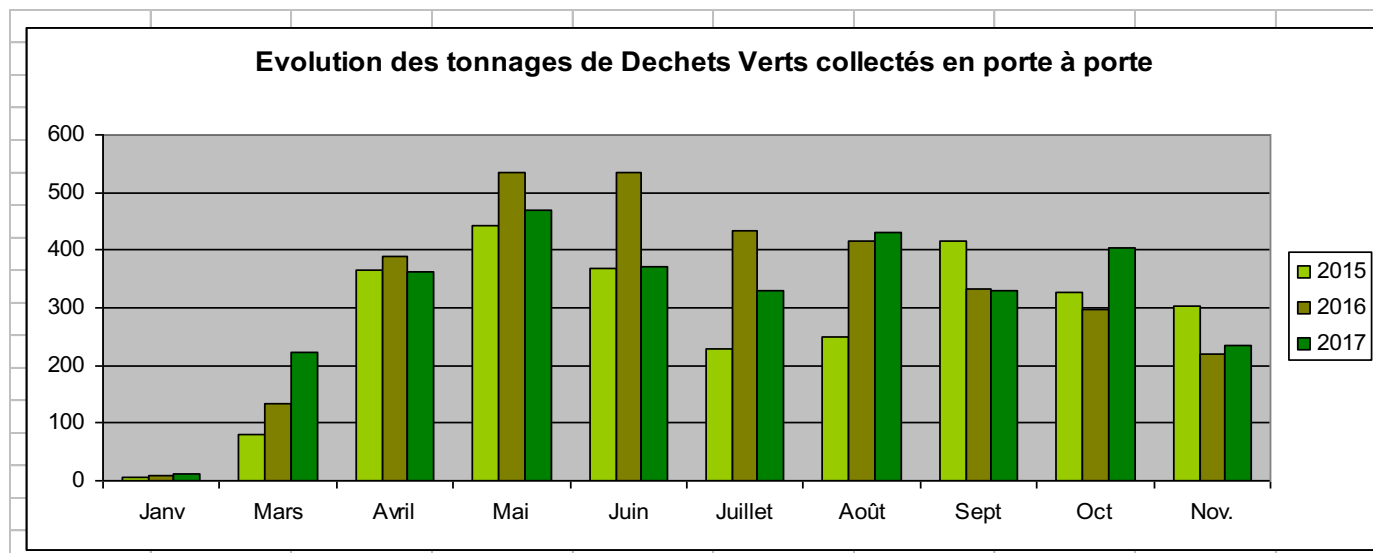
Le contenant est fourni par l'usager selon son choix ; il s'agit le plus souvent de sacs plastiques ouverts, de conteneurs ou de réceptacles ronds. Les branchages doivent être présentés en fagots liés d'une longueur de 1 mètre maximum, afin de faciliter les opérations de collecte.

● Evolution des tonnages

	Janv	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov.	Total
2015	5,32	79,14	366,04	442,44	369,58	229,6	248,22	415,62	327,92	302,62	2786,5
2016	7,48	134,64	387,78	533,86	533,74	433,2	416,94	331,46	295,74	218,9	3293,74
2017	10,98	221,9	362,12	470,6	371,24	329,5	429,86	329,48	405,06	234,8	3165,54

Les déchets verts collectés en porte à porte ont représenté 3165,54 tonnes dont 10,98 tonnes de sapins collectés après les fêtes de Noël, soit en 2017 un ratio de 84,14 kg/an/Habitant. (-3,9% par rapport à 2016)

La collecte des déchets verts est très fortement dépendante de la saisonnalité. 2015 a été une année particulièrement sèche alors que 2016 et 2017 ont été des années normales de production



● Analyse du service

Points forts :

- Service rendu apprécié par la population
- Collecte toutes les semaines du 20 mars au 24 novembre

Points d'amélioration :

- Information des usagers concernant les déchets non conformes
- Difficulté organisationnelle pour finir les tournées les jours de grosse production

Perspectives d'évolution du service :

- Développement d'une communication spécifique en début de saison de collecte
- Uniformisation des contenants pour réduire la pénibilité pour les agents

2.1.3 Les encombrants

Créée en 2001, cette collecte propose un service adapté pour l'habitant qui souhaite se débarrasser d'objets encombrants. Ces derniers sont divisés en deux catégories :

- les encombrants métalliques (ferrailles)
- les encombrants non métalliques (literie, meubles...)

Sont considérés comme encombrants les objets provenant exclusivement d'usage domestique qui, par leur nature (poids et dimensions) sont difficilement transportable dans une voiture. Les déchets provenant de travaux quel qu'ils soient doivent être transportés à la déchèterie.

● Fréquence

La personne souhaitant faire appel à ce service contacte la Communauté de Communes pour fixer un rendez-vous qui est donné dans un délai de 2 jours à 1 mois selon les zones. 863 rendez-vous ont été pris en 2017 contre 775 en 2016 (+11,3%).

Les ferrailles et DEEE sont collectés au moyen d'un camion plateau et sont vidés à la déchèterie de Breuil le Sec.

Les objets encombrants non métalliques sont collectés avec une benne à ordures ménagères pour être vidés à Saint-Just-en-Chaussée.

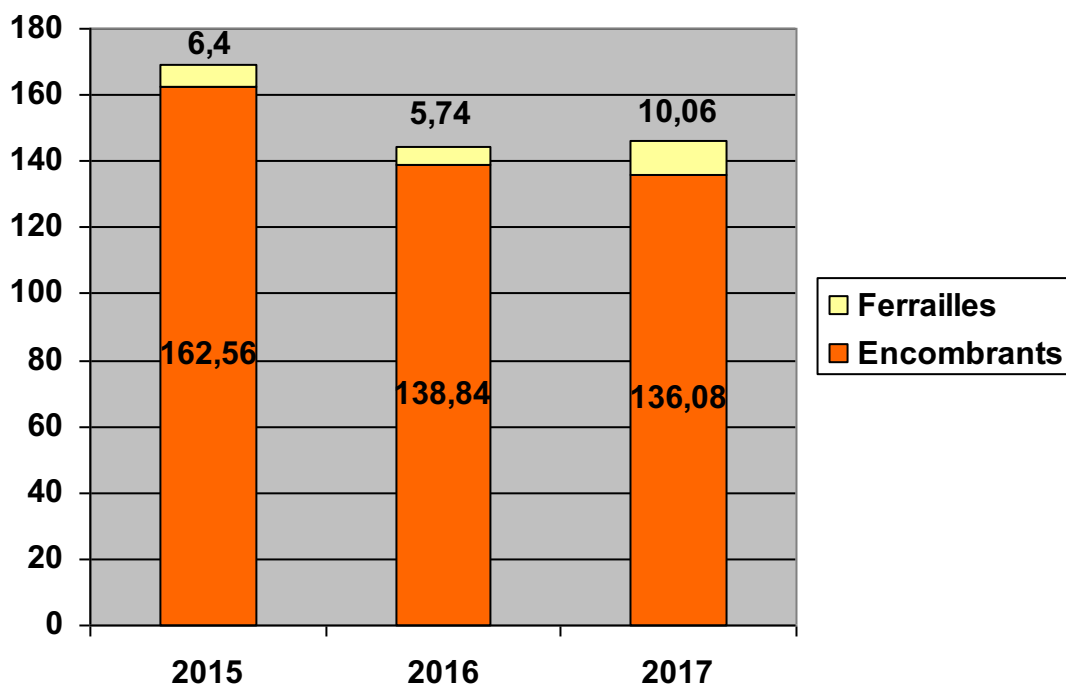
● Contenants

De par leur taille et leur poids, ce type d'objets est présenté « en vrac » sur la voie publique.

● Evolution des tonnages

	2015	2016	2017
nombre d'habitants sur le territoire de la collectivité	37 318	37 336	37 621
Encombrants	162,56	138,84	136,08
Ferrailles	6,4*	5,74*	10,06*

*tonnes comptabilisées dans les tonnages déchèterie



Le tonnage 2017 des objets encombrants s'établit à 136,08 tonnes soit 3,6 kg par habitant. Cette baisse de tonnage s'explique par l'organisation de la collecte des encombrants qui se fait sur rendez-vous. Lors de la prise de rendez-vous, les habitants sont sensibilisés sur le tri et la valorisation des encombrants (déchèterie, Emmaüs, ...). De plus l'application stricte du règlement participe à cette baisse.

● Analyse du service

Points forts :

- Service aux personnes à mobilité réduite
- RDV sectorisés favorisant une réduction des kilomètres parcourus par les camions
- Réactivité pour les « urgences », dépôts sauvages...
- Délai moyen pour obtention d'un RDV : 14 jours

Points faibles :

- Majorité des RDV monopolisés pour les collectifs
- Aucun tri pour les collectifs accompagnés de volumes de plus en plus importants

Perspectives d'évolution du service :

- Mise en place d'un règlement de collecte spécifique plus restrictif pour les collectifs

2.2 La fraction résiduelle des déchets ménagers

2.2.1 Les déchets des particuliers

- Fréquence de collecte

COMMUNE	FREQUENCE DE COLLECTE
Agnetz, Ansacq, Breuil-Le-Vert, Breuil-Le-Sec, Bury, Cambronne-les-Clermont, Catenoy, Clermont Erquery, Etouy, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Mouy, Neuilly-sous-Clermont, Nointel, Rémécourt et Saint-aubin-sous-Erquery et Fitz-James	1 fois par semaine

Le service est organisé du lundi au vendredi selon des secteurs définis afin d'équilibrer la charge de travail pour les différentes équipes.

La collecte est assurée deux fois par semaine pour :

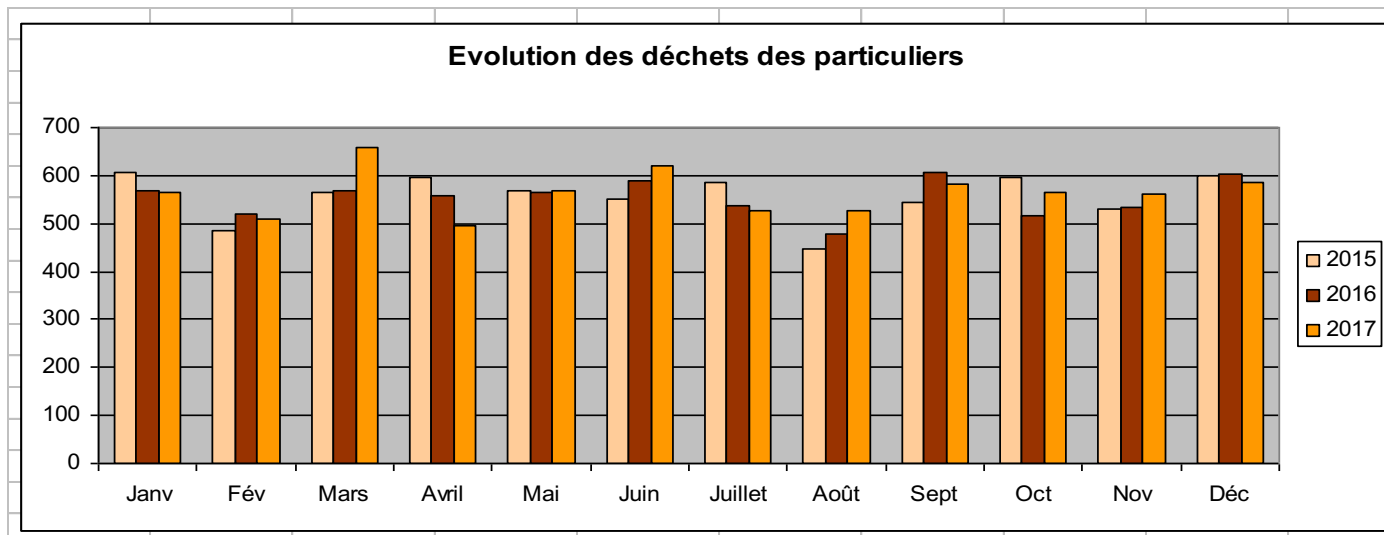
- l'habitat collectif sur les communes de Breuil le Sec, Bury, Clermont, Fitz James et Mouy.
- les usagers de la rue de la république à Clermont.

- Contenants

Toutes les communes sont dotées de conteneurs. Seuls les conteneurs fournis sont collectés.

Concernant le quartier des sables, la collecte s'effectue grâce à des colonnes enterrées qui sont vidées 1 à 2 fois par semaine selon un planning pré établi. Le vidage de ces colonnes est réalisé avec un camion de collecte spécifique.

- Evolution des tonnages



Le tonnage des déchets ménagers résiduels des particuliers est en légère hausse (+1,8%) par rapport à 2016.

Des suivis de collecte des déchets des professionnels ont été réalisés sur plusieurs semaines, ce qui permet d'obtenir une estimation plus précise des répartitions des tonnages.

Proportionnellement au nombre d'habitants, la production de déchets ménagers résiduels par habitant a augmenté : 181,2 kg/hab/an en 2017 contre 173,2 kg/hab/an en 2016. Cette augmentation est principalement due à la quantification précise des déchets professionnels du territoire qui sont collectés en même temps que les déchets des particuliers.

● Analyse du service

Points forts :

- Tournées optimisées et pénibilité réduite pour les agents de collecte grâce à la conteneurisation
- Système de géo localisation permettant de résoudre la majorité des réclamations
- Réactivité

Points d'amélioration :

- Supprimer le recours aux marches arrière pour la collecte des impasses, voies sans issue

Perspectives d'évolution du service :

- Limitation du recours aux marche-arrières avec la création de points de regroupement aériens
- Développement des points d'apport volontaires enterrés pour les déchets ménagers

2.2.2 Les déchets des Administrations et des Professionnels

● Les établissements concernés

Les déchets des administrations et des professionnels regroupent les déchets de l'ensemble des artisans, commerçants, administrations et établissements publics : Mairies, salles des fêtes, écoles, Trésor Public ... qui sont collectés en même temps que les déchets ménagers.

Sur le territoire intercommunal, 479 professionnels ont été recensés.

● La Redevance Spéciale

Pour la gestion des « déchets ménagers assimilés » (DMA), c'est-à-dire les déchets non dangereux et provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, et de l'administration, le

Pays du Clermontois a instauré depuis 2003 la redevance spéciale obligatoire, conformément à l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance spéciale permet « d'assurer la collecte et le traitement des déchets non ménagers qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières ».

Cette dernière est une obligation réglementaire visant à répartir la charge du coût de traitement des déchets des professionnels afin qu'ils ne soient pas financés par les ménages.

En instaurant la redevance spéciale, la Communauté de Communes du Clermontois, qui n'a réglementairement que la charge des déchets des ménages, propose aux professionnels de gérer leurs déchets.

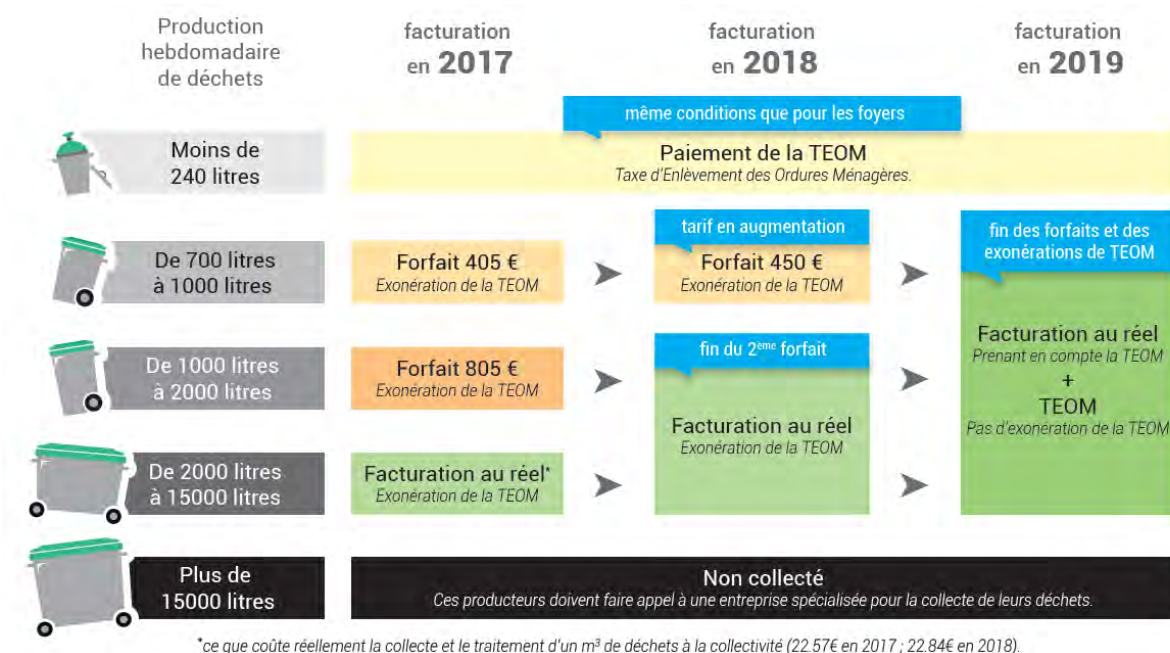
La mise en place de la redevance spéciale a également amené plusieurs professionnels à organiser et financer leur propre service de collecte et de traitement de leurs déchets.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontois, la redevance spéciale ne s'applique qu'aux professionnels générant entre 700 litres et 15 000 litres de déchets ménagers assimilés hebdomadaires. Au-delà de 15 000 L par semaine, les professionnels doivent faire appel à un prestataire privé.

La collectivité ne réalise pas de bénéfice sur la redevance spéciale.

En 2017, suivant les volumes produits, trois formules tarifaires sont proposées.

Une nouvelle tarification a été votée à compter de janvier 2018 :



En 2017, la redevance spéciale a rapporté 152 624.36 € à la collectivité, pour 98 professionnels redevables contractualisés dont :

- 39 professionnels au forfait 1
- 38 professionnels au forfait 2
- 21 professionnels au frais réels du service

● Fréquence de collecte

Les déchets générés par les administrations et les professionnels sont collectés une à deux fois par semaine en fonction des conventions.

● Contenants

Il s'agit dans la plupart des cas de conteneurs d'un volume de 120 à 750 litres identifiés par des autocollants « déchets PRO' ». Dans certains cas (rue de la République à Clermont...), les déchets professionnels sont présentés et collectés en sacs.

● Tonnages collectés

Le tonnage annuel 2017 est estimé à 2 032,24 tonnes sur l'ensemble de la communauté de communes du Clermontois réparti comme suit :

	Total déchets professionnels CCPC
Volume 2016 en m ³	15 632,66
Tonnage 2016	2 032,24
Moyenne en litres/ semaine par pro.	627 litres

En moyenne, la production hebdomadaire de déchets par professionnel de la communauté de commune du Clermontois est de 627 litres.

● Analyse du service

Points forts :

- Recensement des principaux producteurs avec des bacs identifiés
- Système fonctionnant pour la majorité des professionnels
- Révision des tarifs vers un système plus incitatif
- Mise à jour des données avec partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Arrêt de l'exonération de la TEOM des professionnels soumis à la redevance spéciale en 2019

Points faibles :

- Suivi de la production hebdomadaire des professionnels
- Manque de connaissances du personnel de collecte sur les volumes conventionnés avec les professionnels

Perspectives d'évolution du service :

- Réévaluer la redevance spéciale pour qu'à terme les professionnels paient 100 % du coût de collecte et de traitement de leurs déchets
- Copie de la base de données des professionnels au coordinateur de collecte afin de pouvoir vérifier la conformité entre les volumes présentés et les volumes conventionnés

2.2.3 Dépôts sauvages

Dans le cadre de l'amélioration de service, le Pays Clermontois a renforcé les dispositions prises contre les dépôts sauvages. La collectivité ne peut intervenir que sur les dépôts sur les installations lui appartenant. C'est pourquoi les dépôts sont principalement répartis sur les 70 points tri du territoire.

Les tonnages collectés sont estimés à plus de 150 tonnes par an.
En 2017, 125 contrevenants ont été identifiés, dont 6 professionnels.

- Analyse du service

Points forts :

- Procédure efficace : une seule récidive constatée en 2016
- Procédure pédagogique : l'information et le rappel à la loi sont privilégiés à la sanction
- Recensement des contrevenants via la base de données

Points faibles :

- Procédure laxiste : difficile application de la loi en cas de récidive
- Augmentation perpétuelle des dépôts constatés : découragement des agents
- Le temps agent et les véhicules mobilisés pour l'enlèvement des déchets et le nettoyage coûtent cher à la collectivité

Perspectives d'évolution du service :

- Donner le pouvoir de police au Président de la Communauté de Commune afin d'appliquer des amendes aux contrevenants
- Solliciter le Conseil Départemental pour obtenir son soutien et l'inscription d'actions de lutte contre les dépôts sauvages dans le Plan Départemental de Gestion et de Prévention des Déchets
- Proposer des solutions d'aménagement et de surveillance des points tri pour augmenter la performance des contrôles

2.2.4 Collectes exceptionnelles

Dans le cadre de ses activités, le service de collecte des déchets est amené à effectuer des collectes exceptionnelles dans le cadre d'événements annuels tels que :

- Brocantes sur les différentes communes (12 brocantes sur 7 dimanches)
- Jeux inter-villages.

Ces collectes ont lieu notamment le dimanche.

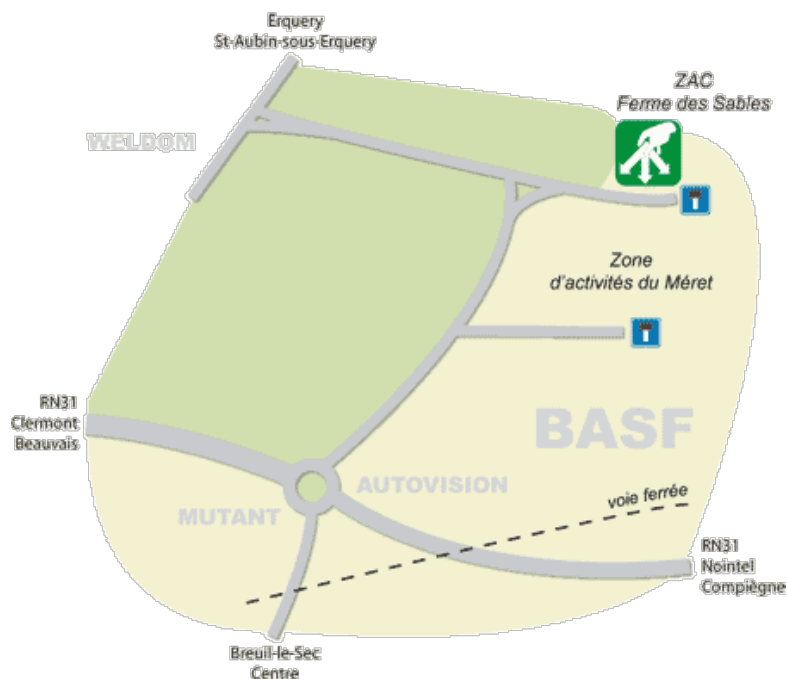
Dans le cadre de ces collectes, les communes demandent régulièrement la mise à disposition de conteneurs. Au fil des années, les conteneurs ont été abîmés mais pas remplacés. La collectivité ne peut donc plus répondre aux demandes de prêt.

2.3 Déchèterie et Point propre

A- La déchèterie de Breuil-le-Sec

- Localisation

La déchèterie du Clermontois est implantée rue des sables à Breuil le Sec et a ouvert ses portes le 22 janvier 2007.



● Accueil des particuliers

Les particuliers ont accès à la déchèterie :

- du 1^{er} mars au 31 octobre : Le lundi de 14h00 à 18h30 et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- du 1^{er} novembre au 28 février : Le lundi de 14h00 à 17h30 et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

L'accueil est assuré par deux à trois agents en permanence durant les heures d'ouvertures. Chaque passage est enregistré informatiquement et fait l'objet d'une facturation en cas de dépassement des tonnages autorisés (voir règlement disponible sur site Internet).

● Accueil des professionnels

Elle est ouverte :

- du 1^{er} mars au 31 octobre, du lundi de 14h00 à 18h30, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 ; le vendredi de 9h00 à 12h00.
- du 1^{er} novembre au 28 février, du lundi de 14h00 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le vendredi de 9h00 à 12h00.

L'entrée du site est dotée d'un pont bascule qui enregistre tous les apports des professionnels et des communes. Chaque fin de mois, une facture est envoyée aux professionnels (entreprises, associations, services techniques...).

● Fréquentation

Type d'utilisateur	2016	2017	Evolution
Particuliers	56 997	56 081	-1,63%
Professionnels	2 164	1 750	-23,66%
Services Techniques des communes	563	498	-13,05%
Total	59 724	58 329	-2,39%

● Optimisation du transport

Dès son ouverture, la déchèterie a été dotée d'un compacteur de déchets (coût à l'achat 101 660 €) afin d'optimiser le remplissage des bennes, et donc de limiter le nombre de rotations. L'utilisation du compacteur a permis de réduire les rotations de bennes dans les proportions suivantes :

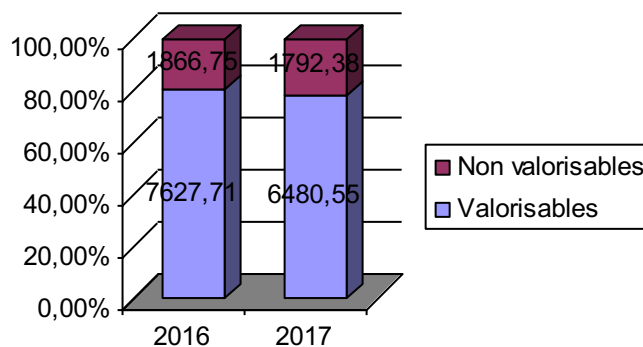
Tout-venant : 1 / 2
 Bois : 1 / 2
 Déchets verts : 1 / 2
 Ferrailles : 1 / 2
 Cartons : 3 / 4

L'économie de transport réalisée est estimée à 50 000 € TTC, sans oublier l'aspect environnemental avec la réduction du nombre de camion sur les routes et l'émission de CO2.

● Evolution des tonnages

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2015	382,83	415,41	794,59	932,38	860,42	876,18	712,6	849,71	752,84	805,34	719,27	597,97	8 700,06
2016	476,34	568,60	696,53	933,08	998,73	944,29	946,60	981,68	899,58	875,76	690,31	482,96	9 494,46
2017	393,09	580,60	678,85	806,17	846,94	766,53	766,62	818,59	727,40	776,07	614,34	488,75	8 272,93

	2016	2017	Evolution des tonnages	Evolution
Tout venant	1 866,75	1 792,38	-74,37	-3,98%
Gravats	3 748,10	3 177,56	-570,54	-15,22%
Bois	668,86	587,77	-81,09	-12,12%
Déchets verts	1 819,92	1 343,10	-476,82	-26,20%
Ferrailles	259,10	224,34	-34,76	-13,42%
Cartons	267,94	231,80	-36,14	-13,49%
DDS	36,82	36,23	-0,59	-1,60%
Autres DDS	24,31	26,70	2,39	9,83%
Piles	1,07	1,10	0,03	2,80%
Pneumatiques	19,23	24,48	5,25	27,30%
DEEE	251,19	235,26	-15,93	-6,34%
Lampe	0,55	0,75	0,20	36,36%
Cartouche encre	0,52	0,10	-0,42	-80,77%
Batterie	5,74	6,25	0,51	8,89%
Textiles	26,95	23,07	-3,88	-14,40%
Huiles de friture	1,00	2,21	1,21	121,00%
Huile de vidange	14,29	10,85	-3,44	-24,07%
DEA	483,12	544,14	61,02	12,63%
TOTAL DECHETERIE	9 494,46	8 272,93	-1 221,53	-12,87%



8272,93 Tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2017, soit une baisse de près de 13% des apports par rapport à 2016.
Ce phénomène s'explique par une la mise en place des gardes corps qui empêche de benner et par une baisse des déchets verts.
La part de matériaux valorisables atteint 6480,55 tonnes (gravats compris) ; soit 78,33% du gisement.

● Analyse du service

Points forts :

- Ouverture sur une large plage horaire du lundi au samedi
- Possibilité de tri importante
- Qualité de l'accueil
- Sécurité sur site (aucune effraction constatée en 2017)

Points faibles :

- Saturation du site les samedis de grande affluence
- Suivi des usagers sur site avec les erreurs de tri volontaires ou non

Perspectives d'évolution du service :

- Travaux de remise en état
- Ouverture en mode dégradé de la déchèterie
- Modification des horaires d'ouverture de la déchèterie
- Changement des modes d'accès à la déchèterie

B- La déchèterie de Bury (ouverture en octobre 2011)

- Localisation

ZA du Bois Noir
60250 Bury

- Accueil des particuliers

L'accès est gratuit dans la limite de 5m3 par semaine.

En matinée, le lundi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 9h30 à 12h30

L'après-midi,

- de novembre à février, de 14 à 17h00 tous les jours et de 14h00 à 18h00 le samedi
- de mars à octobre, de 14h00 à 18h00 tous les jours

Fermé le dimanche et les jours fériés.

Les habitants d'Ansacq, Bury et Mouy déposent leurs déchets à la déchèterie de Bury qui est rattachée au Pays de Thelle.

- Accueil des professionnels

Les professionnels sont admis sur le site selon certaines conditions. L'accès est payant selon les déchets et réglementé (tous les déchets acceptés pour les particuliers ne sont pas acceptés pour les professionnels). Les dépôts sont autorisés uniquement du mardi au jeudi et dans la limite de 4m3 par semaine maximum.

- Evolution des tonnages

Point propre	2016	2017	Evolution tonnages	evolution
Tout venant	704,92	767,16	62,24	8,83%
Gravats	675,35	601,59	-73,76	-10,92%
Bois	271,40	288,09	16,69	6,15%
Déchets verts	459,64	399,12	-60,52	-13,17%
Ferrailles	90,29	90,34	0,05	0,06%
Cartons	31,97	26,34	-5,63	-17,60%
DDS	23,61	8,81	-14,80	-62,69%
ECO DDS	/	12,42		
Piles	0,24	0,13	-0,11	-46,47%
Pneumatiques	2,57	3,72	1,15	44,91%
DEEE	78,66	76,25	-2,41	-3,06%
Lampe	0,00	0,00	0,00	
Cartouche encre	0,35	/		
Batterie	0,43	0,57	0,14	32,31%
Textiles	26,17	16,99	-9,18	-35,08%
Huiles	5,12	2,63	-2,49	-48,63%
DEA	/	20,83		
TOTAL	2 370,71	2 314,99		-2,35%

3. LE TRAITEMENT

La communauté de communes du Clermontois est membre du SMDO depuis le 1^{er} décembre 2016, suite à la fusion du SYMOVE et du SMDO, organisme qui est compétent pour le traitement des déchets ménagers (traitement, tri et transport).

3.1 Les déchets recyclables

- Le verre

Le verre est collecté et acheminé, par la Société Gurdebecke, jusqu'à l'usine St-Gobain située à Rozet-Saint-Albin dans l'Aisne.

Le coût de collecte et de transport s'établit à **40 € HT / tonne**.

Les bouteilles en verre sont triées, broyées et transformées en calcin réutilisable pour la fabrication de nouvelles bouteilles en verre.

La recette moyenne 2017 reversée par le prestataire et Eco Emballage est de **36,2 € / tonne**.

- Les corps plats et les corps creux

Les corps plats et les corps creux sont acheminés sur le centre de tri Gurdebecke à Saint-Just-en-Chaussée pour être triés et conditionnés, conformément aux prescriptions Eco Emballages. Les matériaux sont ensuite expédiés vers les filières de valorisation. Le coût de tri –conditionnement est de **126 € HT / tonne** pour les corps plats, et **379 € HT / tonne** pour les corps creux.

La recette moyenne **2017** reversée par éco-emballage et par les filières est de **159,91 € / tonne** livrée pour les corps plats, et **582,5 € / tonne livrée** pour les corps creux.

- Les déchets verts

Les déchets verts sont acheminés directement sur la plate-forme de compostage de la société NATURECO située à Bury, soit à 12 kilomètres du centre de la Communauté de communes du Clermontois. Ils y sont pris en charge moyennant un tarif de **32,9 € HT / tonne**.

Le compost produit sur ce site fait l'objet d'une valorisation agricole.

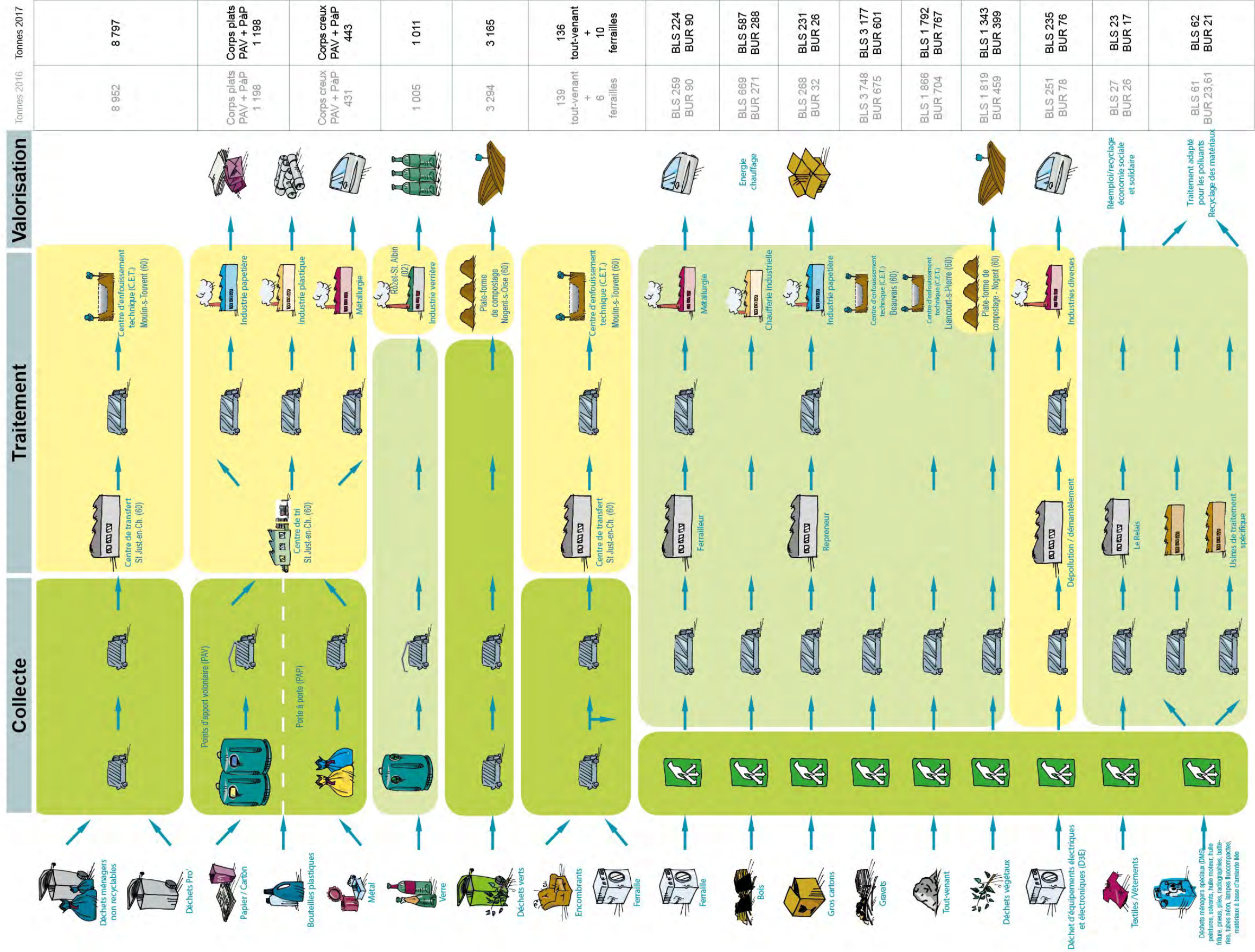
- Les ferrailles issues des objets encombrants

Les ferrailles sont déposées à la déchèterie de Breuil le Sec et ont la même destination que les ferrailles collectées en déchèterie. La recette moyenne annuelle 2017 est de **140 € par tonne**.

3.2 Les déchets ménagers et assimilés et les objets encombrants non métalliques

Les déchets ménagers sont apportés au centre de transfert de Saint Just en Chaussée (GURDEBECKE) pour ensuite être transportés vers le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe II de Moulin sous Thouvent (60).

La gestion des déchets ménagers



Respect de l'environnement

Ce chapitre a pour objet de préciser les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, en lien avec les opérations d'élimination des déchets.

- Optimisation des circuits de collecte des déchets ménagers

L'optimisation des circuits de collecte, la réduction de la fréquence de collecte ramassage dans l'habitat collectif et dans certaines communes ont permis de diminuer le kilométrage de collecte, réduisant ainsi la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.

- Collecte sélective des déchets verts (porte-à-porte et déchèterie).

Elle a permis de valoriser par compostage **4 907,76 tonnes en 2017** (5 551,02 tonnes en 2016).

- Collecte sélective des emballages

Elle a permis de valoriser par recyclage **2 653,12 tonnes en 2017** (2634,74 tonnes en 2016).

- Tonnages matières valorisées

La quantité de déchets collectés sélectivement est de **15 616,27 tonnes valorisées en 2017** (déchets verts + emballages + encombrants métalliques + déchets valorisables collectés en déchèterie).

Traitement en centre d'enfouissement technique

Le centre d'enfouissement technique de classe II de Moulin-sous-Thouvent est équipé de géo-membranes étanches avec récupération des lixiviats (jus de décharge). Le traitement des biogaz et des lixiviats est effectué sur site, afin de limiter les nuisances pour l'environnement.

Les indicateurs financiers

1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations relatives aux déchets et les modalités d'exploitation du service.

	En régie	Prestataires privés	
		Marchés publics	Autres
Collectes en porte-à-porte			
Déchets ménagers et assimilés	●		
Objets encombrants	●		
Ferrailles	●		
Déchets verts	●		
Bury et Mouy : corps plats et corps creux	● depuis le 11 mai 2015		
Collectes en apport volontaire			
Verre, corps plats et corps creux	●	● Gurdebeke (verre)	
Déchèterie	●		
Point Propre Bury			Gérée par le SMDO
Transport et traitement			
Déchets ménagers et assimilés, objets encombrants :			
- Centre de transfert			SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016
- Transport des déchets			SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016
- Traitement des déchets			SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016
Verre :			
- Transport		Gurdebeke	
- Tri – valorisation			SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016 St-Gobain (02)
Journaux – magazines :			
- Tri		Gurdebeke	SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016
- Valorisation			Chapelle d'Arblay (76)
Emballages ménagers :			
- Tri		Gurdebeke	SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016
- Valorisation			Filières Eco-Emballages
Déchets verts :			
- Valorisation		NATURECO	SMDO depuis le 1 ^{er} dec 2016
Ferrailles :			
- Transport – valorisation		FEREC	
Déchets ménagers spéciaux :			
- Transport – valorisation		ECO DDS / VALRECOISE	

2. BILAN ANNUEL EXTRA COMPTABLE

Année 2017 Montants en € HT Population adhérente : 37 621 hab.			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM		déchèterie BLS	déchèterie BURY	Déchets verts	Encombrants		TEXTILES
					Ventilation par flux							
					Corps creux	Corps plats						
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	62 814 €	4 667 €	5 986 €	7 574 €	38 247 €		19 675 €	2 195 €		141 158 €
		Communication	10 085 €	2 817 €	3 929 €	5 616 €	7 401 €		6 436 €	3 145 €		39 431 €
		TOTAL Fonctionnelles	72 899 €	7 484 €	9 915 €	13 191 €	45 648 €	0 €	26 111 €	5 340 €		180 588 €
	Techniques	Prévention	37 365 €	9 188 €	9 794 €	10 714 €			15 701 €	62 €	1 531 €	82 825 €
		<i>Répartition en % / actions 2017</i>	43%	12%	12%	12%			20%		2%	
		pré-collecte	77 358 €	4 255 €	19 984 €	19 984 €	0 €	0 €	0 €	0 €		121 582 €
		Collecte	624 124 €	40 589 €	139 069 €	139 069 €	249 734 €	43 509 €	207 178 €	39 023 €		1 482 294 €
		Transfert/Transport	293 984 €	0 €			97 662 €	53 448 €				445 094 €
		Traitement des déchets non dangereux	1 235 948 €		150 041 €	135 268 €	188 044 €	78 179 €	93 168 €	17 753 €		1 898 402 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0 €				23 625 €	7 904 €				31 529 €
		Autres charges										0 €
	TOTAL Techniques	2 268 779 €	54 033 €	318 889 €	305 036 €	559 065 €	183 041 €	316 047 €	56 838 €		4 061 726 €	
	TOTAL Charges			2 341 678 €	61 517 €	328 803 €	318 226 €	604 713 €	183 041 €	342 158 €	62 178 €	4 242 314 €
	Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	463 374 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 277 €	0 €	0 €	
Matériaux			0 €	31 029 €	64 824 €	84 092 €	55 476 €	0 €	0 €	0 €		235 421 €
Autres produits (bacs et composteurs)			4 979 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €			4 979 €
TOTAL Industriels			468 353 €	31 029 €	64 824 €	84 092 €	55 476 €	14 277 €	0 €	0 €		718 051 €
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	38 987 €	5 615 €	193 549 €	107 508 €	28 714 €	8 469 €	0 €	2 708 €	3 743 €	389 293 €
Aides		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0 €	0 €	0 €	0 €	37 627 €	0 €	0 €	0 €		37 627 €
		Subventions de fonctionnement (PLPD 41336,8 € + compostage 0€)	21 702 €	6 201 €	6 201 €	6 201 €	0 €	0 €	10 334 €	0 €	1 033 €	51 671 €
	TOTAL Aides	21 702 €	6 201 €	6 201 €	6 201 €	37 627 €	0 €	10 334 €	0 €	0 €	88 265 €	
TOTAL Produits			529 042 €	42 845 €	264 574 €	197 801 €	121 818 €	22 746 €	10 334 €	2 708 €	4 776 €	1 196 642 €
Autres infos	Contribution des usagers	TEOM	1 652 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		1 652 409 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	155 600 €	0 €	0 €	0 €	16 501 €	4 902 €	0 €	0 €	0 €	177 003 €
		TOTAL Contribution des usagers	1 808 009 €	0 €	0 €	0 €	16 501 €	4 902 €	0 €	0 €	0 €	1 829 412 €
	Montant de la TVA acquittée		98 622 €	4 059 €	13 181 €	11 686 €	38 147 €	18 304 €	13 920 €	2 565 €	0 €	200 485 €

Comparatif des coûts des différentes prestations entre 2016 et 2017

	2016			2017			Variation 16/17	moyenne nat	écart
	Coût total	€ HT/T	€ HT / Hab.	Coût total	€ HT/T	€ HT / Hab.	en €HT	pour information	
Déchets verts	353 785 €	108,14 €	9,48 €	331 824 €	104,82 €	8,82 €	- 21 961,00 €	/	/
Verre	7 968 €	7,93 €	0,21 €	18 672 €	18,46 €	0,50 €	10 704,00 €	2,00 €	-303%
Corps plats	34 229 €	28,56 €	0,92 €	120 426 €	100,51 €	3,20 €	86 197,00 €	7,00 €	-30%
Corps creux	113 191 €	262,62 €	3,03 €	64 230 €	144,81 €	1,71 €	- 48 961,00 €		
Encombrants	57 850 €	416,67 €	1,55 €	59 470 €	437,02 €	1,58 €	1 620,00 €	/	/
OM résiduelles	1 609 357 €	179,77 €	43,10 €	1 812 636 €	206,05 €	48,18 €	203 279,00 €	50,00 €	-4%
Déchèterie BLS	566 791 €	59,77 €	19,65 €	482 896 €	58,40 €	16,61 €	- 83 895,00 €	21,00 €	-21%
Point propre BURY	176 758 €	74,56 €	20,80 €	160 295 €	69,24 €	18,76 €	- 16 463,00 €		-11%
Textiles	/	/	/	-4 776 €	- 32,56 €	- 0,13 €	- 4 776,00 €	/	/
Total / Moyenne	2 919 929 €		78,21 €	3 045 673 €		80,96 €	125 744,00 €	87,00 €	-7%

87,00 €* : données issues du référentiel national 2015 sur les matrices 2012. (Ce n'est pas la somme des différentes moyennes présentées ici).

En 2017, la collectivité s'est acquittée d'un montant de TVA de 200 484 €

Le coût de la gestion des déchets ménagers résiduels est nette hausse (+ 125 744 €HT). Cette hausse s'explique par les hausses des coûts de traitement des déchets facturés par le syndicat de traitement. (les coûts de collecte étant stables)

Le coût global par habitant est de 80,96 €HT contre une moyenne nationale, pour des collectivités de même nature, de 87 € HT.

3. MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement du service est assuré par :

- la redevance spéciale appliquée aux déchets professionnels (**155 600€ soit 5 %**)
- la facturation des apports en déchèterie (**21 403€ soit 0,5%**)
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (**1 652 409€ soit 51 %**)
- le budget général de la CCC (**1 416 745 € soit 43,5 %**)

Lexique

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. L'ADEME participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

DECHETS

Au sens de la loi de 1975 le déchet est défini comme : "tout résidu d'un processus de production de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

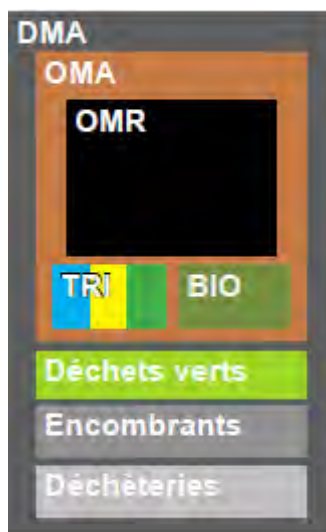
Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.



REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale permet d'assurer la collecte et le traitement des déchets des professionnels produisant entre 700 litres et 15 000 litres sur le territoire de la communauté de communes du Clermontois. Mise en place en 2003, elle permet de répondre à une obligation réglementaire visant à répartir la charge du coût de traitement des déchets des professionnels afin qu'ils ne soient pas financés par les ménages.

SYMOVE

Syndicat Mixte Oise Verte Environnement

Le SYMOVE a été créé en 1994 au lendemain de la loi déchets, par des communautés de communes de l'ouest de l'Oise. Elles ont ainsi mis en commun leurs moyens, et ont proposé un interlocuteur unique à la société Eco-Emballage pour la mise en place des premières collectes sélectives d'emballages ménagers

ST

Services Techniques

PAV

Point d'apport volontaire.

Sur le territoire de la communauté e commune chaque point d'après est composé de trois colonnes de tri, 1 verre, 1 corps plats, 1 corps creux.

CORPS CREUX

Les corps creux correspondent aux bouteilles plastiques, boites métalliques, tétra briques...

CORPS PLATS

Les corps plats correspondent aux papiers, cartons, journaux...

LIXIVIATS

Jus obtenus par décomposition des ordures ménagères

Annexe 1 : Liste des points d'apport volontaire par commune

COMMUNE	POINT D'APPORT VOLONTAIRE	FREQUENCE DE COLLECTE	
AGNETZ	Ronquerolles, Rue de l'Abbaye	C 2	
	Parking Leader Price	C 2	
	Face au Stade	C 2	
	Salle Sainte Agnès	C 2	
	Virage ISES, Rue de Faÿ	C 2	
	Ronquerolles, La Bergerie	C 2	
	Maison du Bâtiment	C 0,3	
ANSACQ	Cimetière	C 1	
BREUIL-LE-SEC	Etang de Breuil-le-Sec (verre)	C 0,5	
	Stade Vestiaires	C 2	
	Autreville, Route de Nointel	C 2	
	Stèle Guynemer	C 2	
	Rue de la Soie	C 2	
	ZAC de l'Aubier	C 2	
	Rue Crapin	C 2	
BREUIL-LE-VERT	Parking nouveau cimetière	C 3	
	Parking Simply Market (x3)	C 3	
	Place Didier Dubois	C 1	
	Supermarché Aldi	C 1	
	Impasse des Sources - Giencourt	C 1	
BURY (verre)	Rue Duvivier (Parking magasin Kandy) - Bury	C 0,5	
	Stade de la Rosette	C 0,5	
	Rue Ferdinand Buisson (Parking cimetière) - Saint Claude	C 0,5	
	Rue de Beauvais (Près arrêt de car) - Bury	C 0,5	
	Rue Pasteur (parking cimetière) - Mérard	C 0,5	
	Parking de l'école - Saint Epin	C 0,5	
CAMBRONNE-LES-CLERMONT	Ars	C 1	
	Eglise - Parking rue de Clermont	C 1	
	Sortie Ars	C 1	
	Vaux	C 1	
CATENOY	Rue de Courcelles	C 1	
	Rue des Sources	C 1	
	Salle Polyvalente	C 1	
CLERMONT	Rue de Faÿ	C 2	
	Rue Eugène Delahoutre	C 1	
	Rue du Général Moulin - CAL	C 1	
	Avenue Gambetta	C 1	
	Rue du Pont de Pierre	C 1	
	Parking de la Gare	C 1	
	Rue Emile Zola	C 0,3	
	Bâtiment Berry - Les Sables	C 0,3	
	Rue Henri breuil	C 1	
	Intermarché - Rue Gérard de Nerval (x2)	C 2	
	Rue du Verger	C 1	
	Place Vohburg	C 3	
	Rue du Pied du Mont	C 1	
	Square Saint Denis	C 1	
	Impasse François Couperin	C 0,3	
	Rue Victor Hugo - Rue Alexandre Dumas	C 0,3	
	Salle André Pommery	C 1	
	Parking Centre Socioculturel	C 1	
	ERQUERY	Rue Victor Hugo	C 2
		Rue de la République	C 2
ETOUY	Près de la Fontaine aux Bois	C 1	
	Parking du cimetière	C 1	

FITZ-JAMES	Parking Rue Jules Ferry (x2)	C 2
	Rue Louis Aragon	C 2
	Rue du Blamont	C 2
	Rue Ernest Renan	C 2
	Intermarché - Rue Lavoisier (x2)	C 2
FOUILLEUSE	Rue Louise Michel	C 1
LAMECOURT	Rue des Vignettes	C 1
MAIMBEVILLE	Place de l'église	C 1
MOUY (verre)	Rue de l'Ormaie	C 1
	Rue de Nœud	C 0,5
	Rue de Heilles	C 0,5
	Rue du 19 mars 1962 (Parking)	C 0,5
	Rue Léon Bohard (parking)	C 0,5
	Rue du 11 novembre 1918 (Parking DIA)	C 0,5
	Rue du Général Leclerc – Parking Charles de Gaulle	C 0,5
	Rue Roland Bouchinet - HLM des Platanes	C 0,5
	Parking du cimetière	C 0,5
	Place Pierre Sémard (gare)	C 0,5
NEUILLY-SOUS-CLERMONT	Rue Jean Jaures	C 0,5
NOINTEL	Rue de Lierval – Auvillers	C 1
	Rue de la Commanderie	C 1
	Avenue des biches – Auvillers	C 1
	Grande Rue	C 1
REMECOURT	Rue de la Croisette	C 1
	Rue du Château	C 1
	Place Publique	C 1
SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY	Face à la Mairie	C 1